



DOCUMENT D'OBJECTIFS

Site Natura 2000 FR 830 2008
Carrière de Solignac sur Loire dite de «Coucourn»



CEPA_Romain Legrand ©



Validé le 02/09/2010



Maître d'ouvrage

MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne
Suivi de la démarche par : Pierre TABOURIN, DREAL Auvergne,
Jean Jacques GIRARD, Flora MICHAUD , DDT Haute-Loire

Opérateurs

Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne & Chauve-Souris Auvergne

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination : Romain LEGRAND

Contribution au projet MAET : Romain LEGRAND (CEPA)

Contribution à la Charte Natura 2000 : Romain LEGRAND (CEPA), Matthieu BERNARD (Chauve-Souris Auvergne)

Cartographie : Benjamin CHEVROL et Delphine BENARD (CEPA)

Contribution / Relecture : Delphine BENARD, Stéphane CORDONNIER, Jean-Jacques GIRARD, Pierre TABOURIN

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats (2009) : Benjamin CHEVROL (CEPA)

Données naturalistes : Chauve-Souris Auvergne (base de données), LPO Auvergne, CBNMC, CEPA

Crédits photographiques

CEPA

Référence à utiliser

LEGRAND R. & CHEVROL B., Septembre 2010 – Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation, Carrière de Solignac sur Loire, Site Natura 2000 « FR830 2008 », 75 pages. DREAL Auvergne. CEPA.

SOMMAIRE

PARTIE INTRODUCTIVE	5
<u>1. PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000</u>	5
<u>2. CONTENU DU DOCUMENT D'OBJECTIFS</u>	7
PARTIE I : LE DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ECONOMIQUE	9
<u>1. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU SITE</u>	9
<u>2. PRINCIPALES DONNEES ADMINISTRATIVES</u>	12
<u>3. OCCUPATION DU SOL ET ACTIVITES HUMAINES</u>	17
<u>4. GRANDS MILIEUX ET ENJEUX IDENTIFIES</u>	20
<u>5. DESCRIPTION DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE</u>	22
PARTIE II : LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	39
<u>1. LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS</u>	40
<u>2. LES ACTIONS ENVISAGEES</u>	42
<u>3. LE BUDGET ESTIMATIF</u>	62
<u>4. LES CONTRATS NATURA 2000</u>	64
<u>5. LA CHARTE NATURA 2000</u>	65
<u>6. LES MAET</u>	70
<u>7. LE SUIVI SCIENTIFIQUE</u>	73
BIBLIOGRAPHIE	74

CARTES ET ANNEXES

Liste des cartes

- Cartes 1 et 2 : localisation générale du site Natura 2000 « Carrière de Solignac »
- Carte 3 : zonages administratifs
- Carte 4 : périmètre des mesures réglementaires et contractuelles
- Carte 5 : répartition de la maîtrise foncière
- Carte 6 : activités socio-économiques
- Carte 7 : occupation du sol
- Carte 8 : cartographie des habitats
- Carte 9 : cartographie des habitats d'intérêt communautaire
- Carte 10 : localisation de la flore remarquable
- Carte 11 : cartographie des habitats d'espèces d'intérêt communautaire
- Carte 12 : cartographie des corridors
- Carte 13 : localisation des actions proposées

Liste des annexes

- Annexe 1 : Abréviations et acronymes
- Annexe 2 : Arrêté préfectoral de création du COPIL

I. PARTIE INTRODUCTIVE

1. PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » codifiée par la Directive 2009/147/CEE et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

Natura 2000 en région Auvergne

En Auvergne, le réseau Natura 2000 est situé dans la zone continentale et comprend **95 sites** qui couvrent plus de **420 000 ha**, soit près de **14% du territoire régional** dont :

- 83 sites en ZSC au titre de la directive Habitats. Ils couvrent près de 4 % de la surface de la région Auvergne, soit plus de 96 000 ha.
- 12 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent près de 14% du territoire, soit plus de 360 000 ha.

2. CONTENU DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le **Document d'Objectifs** souvent appelé Docob, est à la fois un document d'orientation qui permet de planifier la gestion du site durant 6 années de mise en œuvre, mais il s'agit également de l'état initial du site afin de pouvoir procéder à une évaluation de son état de conservation à l'échéance de la mise en œuvre. Ce document permet d'intégrer les connaissances recueillies ou acquises tout au long des 18 mois de sa réalisation ainsi que les réflexions et échanges qui ont eu lieu avec les acteurs locaux. Pour ce faire, un groupe local de travail a été organisé. Une modification du périmètre initial (1 ha) a eu lieu pour aboutir à un périmètre de 224 ha.

Le Docob est constitué :

- d'un diagnostic socio-économique et biologique,
- des objectifs sur lesquels les partenaires acceptent de s'engager,
- des actions de gestion qu'ils ont choisies de mettre en œuvre afin d'atteindre ces objectifs.

Ce document de synthèse, validé le 2 septembre 2010 par le Comité de Pilotage Local (COPIL), sera envoyé à ses membres et mis à la disposition du public à la mairie de Solignac sur Loire.

Il sera également disponible auprès des services de la Direction Régionale de l'Environnement d'Auvergne (DREAL) et de la DDT Haute-Loire.

FICHE D'IDENTITE DU SITE AU COURS DE LA REALISATION DU DOCOB :

Numéro d'identification du site Natura 2000 : **FR 830 2008**

Nom du site Natura 2000 : **carrière de Solignac sur Loire**

Date de transmission de la ZSC : **Ce site n'est pas encore désigné en ZSC et ne bénéficie pas d'arrêté ministériel de désignation. Il est notifié au Jo de l'UE par décision de la commission du 22/12/2009 en tant que SIC.**

Désignation du site au titre de : **Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE,**

Région : **Auvergne**

Département : **Haute-Loire**

Commune : **Solignac sur Loire**

Lieu dit : **Coucouron**

Superficie du site Natura 2000 : **224,305 ha (SIG)**

Préfet coordinateur : **Préfet de Haute-Loire**

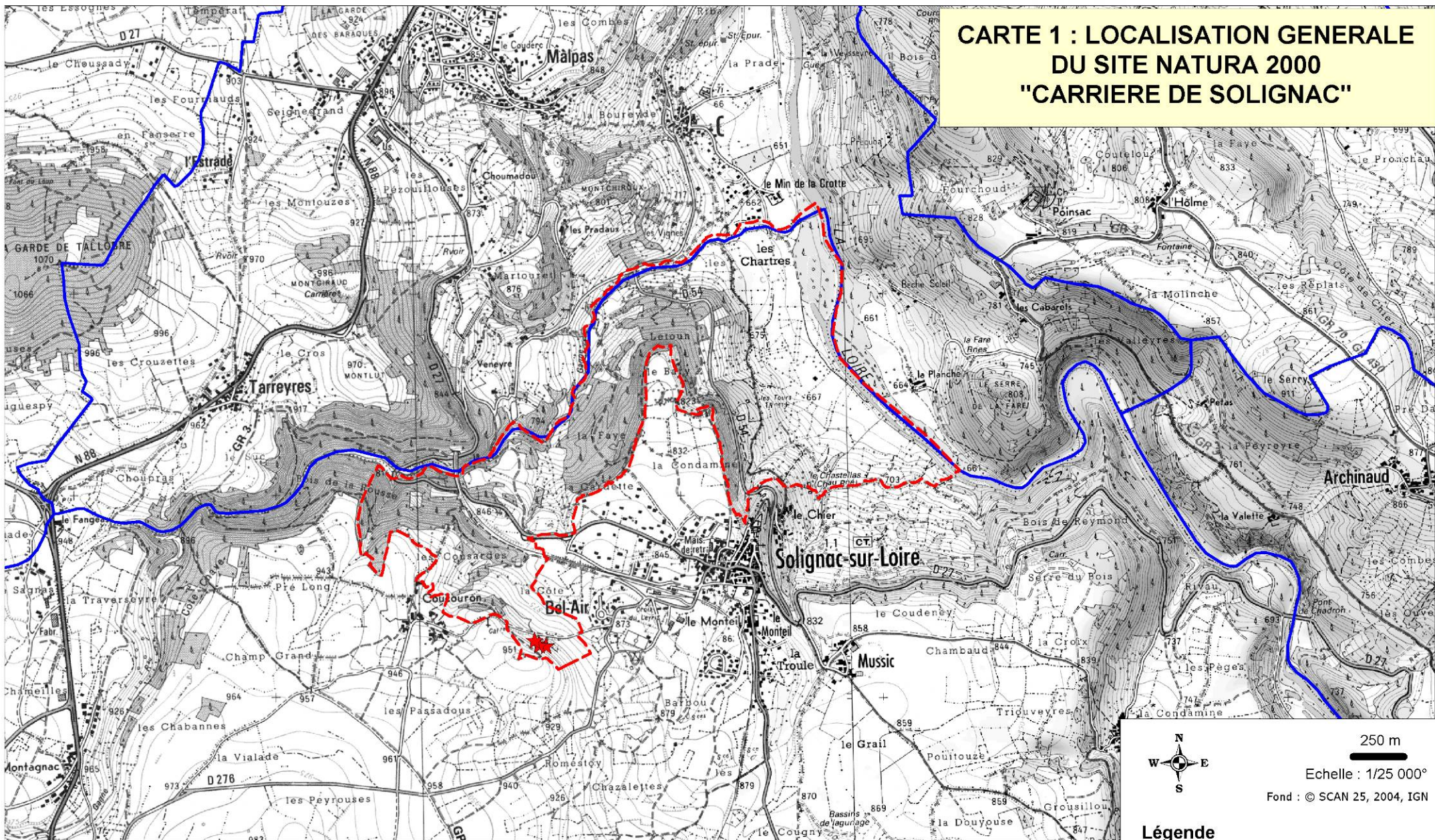
Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 : voir l'**Arrêté préfectoral du 6 juin 2008** (en annexe 2)

Opérateurs : **Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne et Chauve-Souris Auvergne**

PARTIE I : LE DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ECONOMIQUE

1. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU SITE

**CARTE 1 : LOCALISATION GENERALE
DU SITE NATURA 2000
"CARRIERE DE SOLIGNAC"**



250 m

Echelle : 1/25 000°

Fond : © SCAN 25, 2004, IGN

Légende

-  Site Natura 2000
-  Limites communales
-  Entrées des galeries



**REDACTION DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 8302008
CARRIERE DE SOLIGNAC**



**CARTE 2 : LOCALISATION GENERALE
DU SITE NATURA 2000
"CARRIERE DE SOLIGNAC"**

CUSSAC-SUR-LOIRE

La Loire

SOLIGNAC-SUR-LOIRE






250 m

Echelle : 1/25 000°

Fond : © BD ORTHO 2005, IGN

Légende

-  Site Natura 2000
-  Limites communales
-  Entrées des galeries



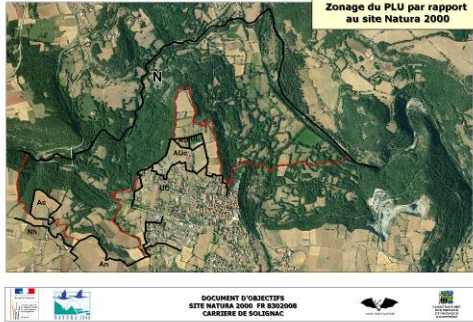
**REDACTION DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 8302008
CARRIERE DE SOLIGNAC**



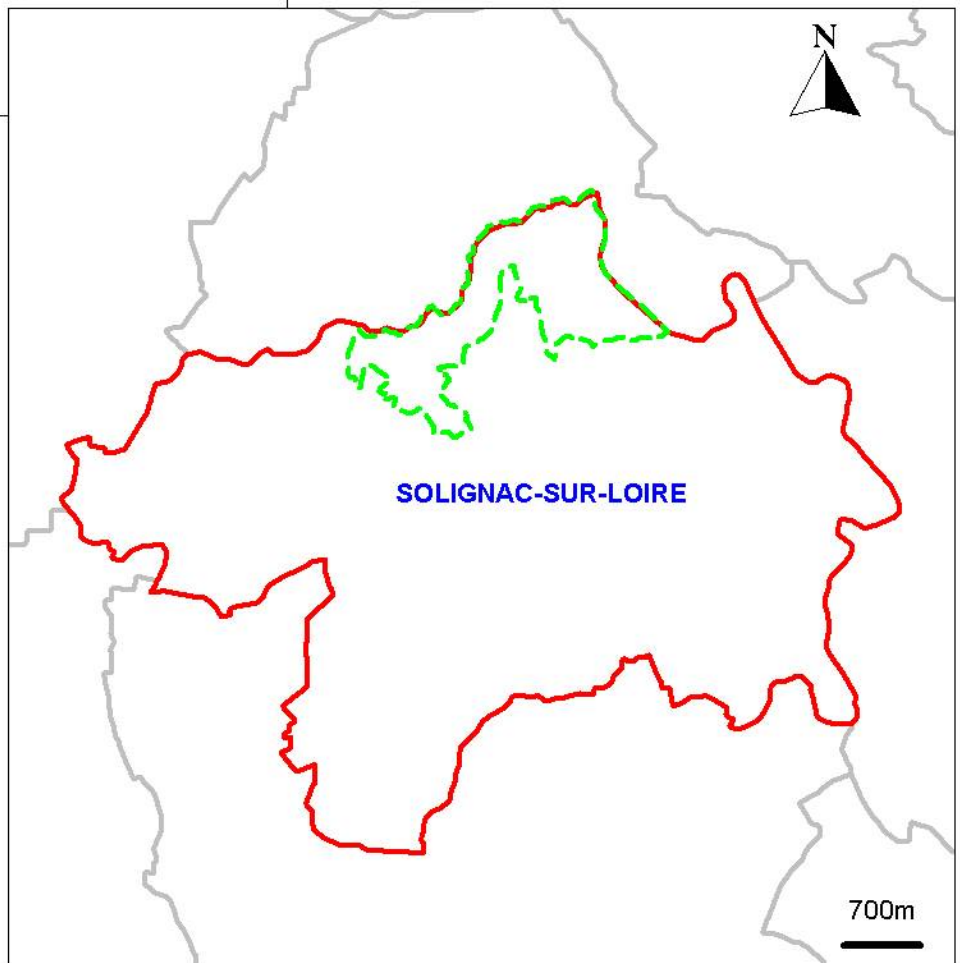
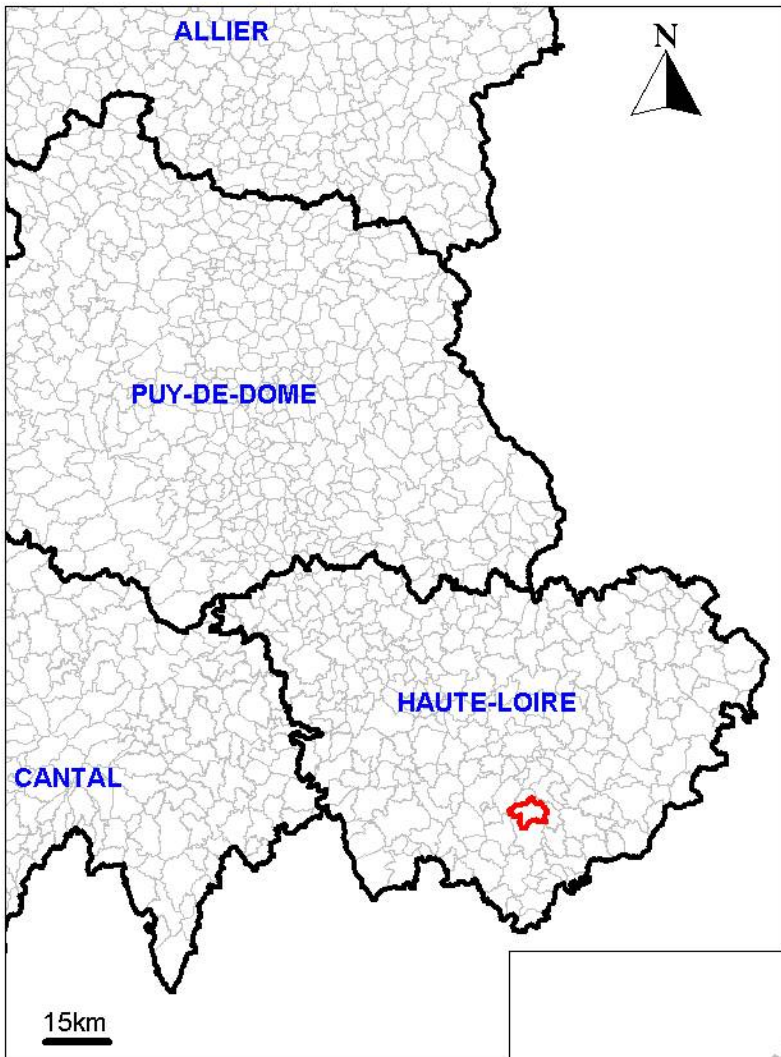
2. PRINCIPALES DONNEES ADMINISTRATIVES

D'une superficie de 224 ha, le site Natura 2000 est situé sur un plateau localisé sur la rive gauche des gorges de la Loire à Solignac-sur-Loire. Il s'étend uniquement sur cette commune et recoupe quatre zonages majoritairement axés sur la Loire. Il faut noter que les trois quarts du site se superposent avec la ZPS « Gorges de la Loire ».

Tableau n°1 Données administratives (Cf. cartes 3, 4)

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Région	1	Auvergne	0.05% des sites Natura 2000 d'Auvergne	Site Internet Natura 2000
Département	1	Haute-Loire	0.16% des sites Natura 2000 de Haute-Loire	Site Internet de la DREAL Auvergne
Communes	1	Solignac-sur-Loire	9.21% de la superficie de la commune	CEPA
Habitants	1060 hab.	/	/	CEPA
SAGE	1	SAGE Loire Amont (2635 km ²)	Préservation des milieux naturels et de la qualité de l'eau	ODE Haute-Loire
Autres zonages connus	4	ZPS « Gorges de la Loire » FR 831 2009 ZSC « Gorges de la Loire et affluents » FR 830 1081 ZSC « Rivières à écrevisses – 43 » FR 830 1096 ZNIEFF de type 1 n°00280004C « Gorges de la Loire de Chadron à Cussac-sur-Loire et basse vallée de la Gagne »	Site avec une avifaune très diversifiée notamment en rapaces (densité importante), mais également la présence de l'écrevisse à pattes blanches.	DREAL Auvergne, 2009
PLU	1	Site entièrement en zone N		Commune, 2009

CARTE 3 : ZONAGES ADMINISTRATIFS



Légende

- Limites départementales
- Limites communales
- Commune concernée
- Périmètre Natura 2000

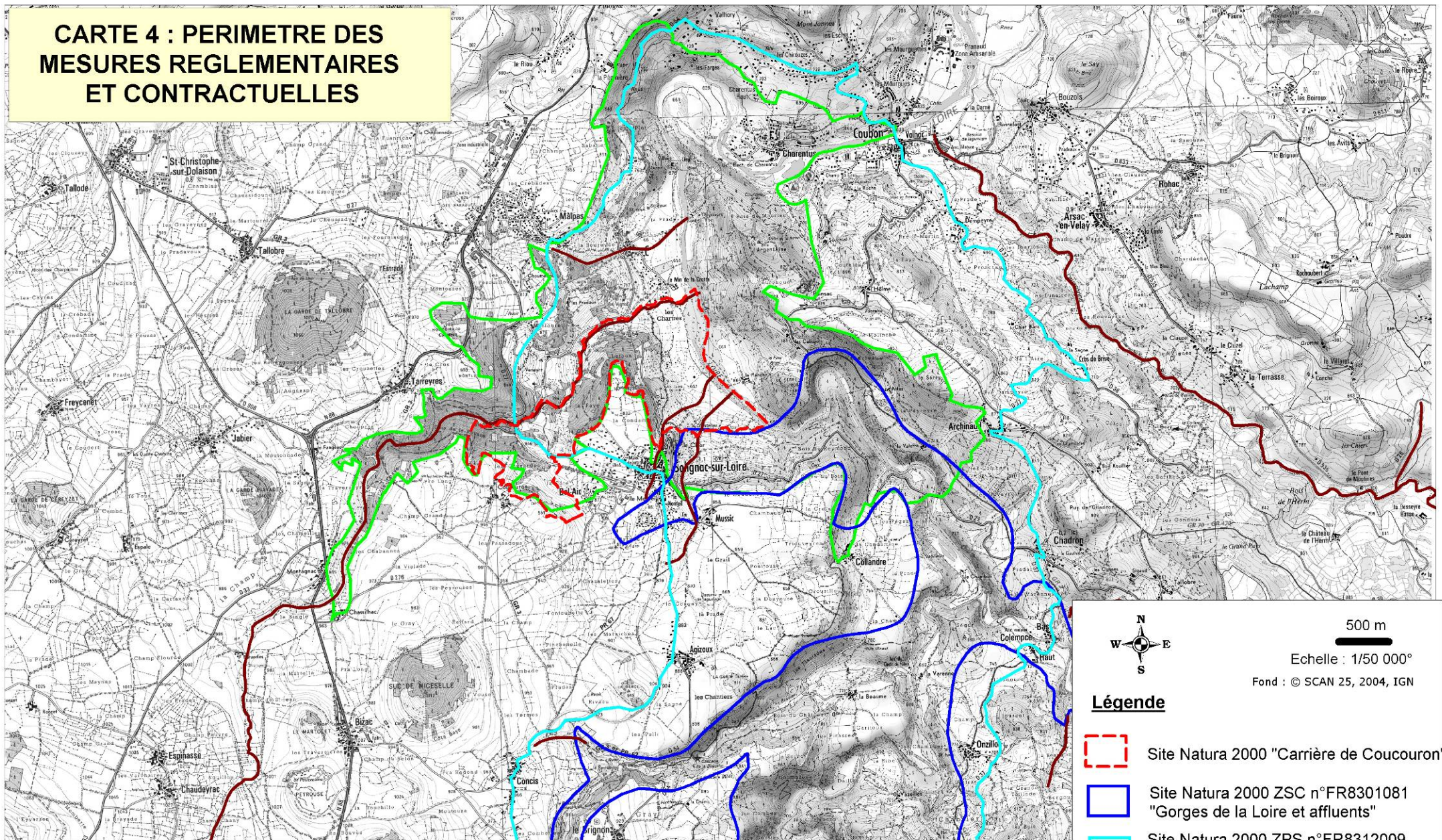
Source : DREAL Auvergne
Réalisation : CEPA, avril 2010



DOCUMENT D'OBJECTIFS SITE NATURA 2000 FR 830 2008 CARRIERE DE SOLIGNAC



**CARTE 4 : PERIMETRE DES
MESURES REGLEMENTAIRES
ET CONTRACTUELLES**








500 m

Echelle : 1/50 000°

Fond : © SCAN 25, 2004, IGN

Légende

-  Site Natura 2000 "Carrière de Coucouron"
-  Site Natura 2000 ZSC n°FR8301081 "Gorges de la Loire et affluents"
-  Site Natura 2000 ZPS n°FR8312009 "Gorges de la Loire"
-  ZNIEFF de type 1 n°00280004C "Gorges de la Loire de Chadron à Cussac-sur-Loire et basse vallée de la Gagne"
-  Site Natura 2000 ZSC n°FR8301096 "Rivières à écrevisses"



**REDACTION DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 8302008
CARRIERE DE SOLIGNAC**

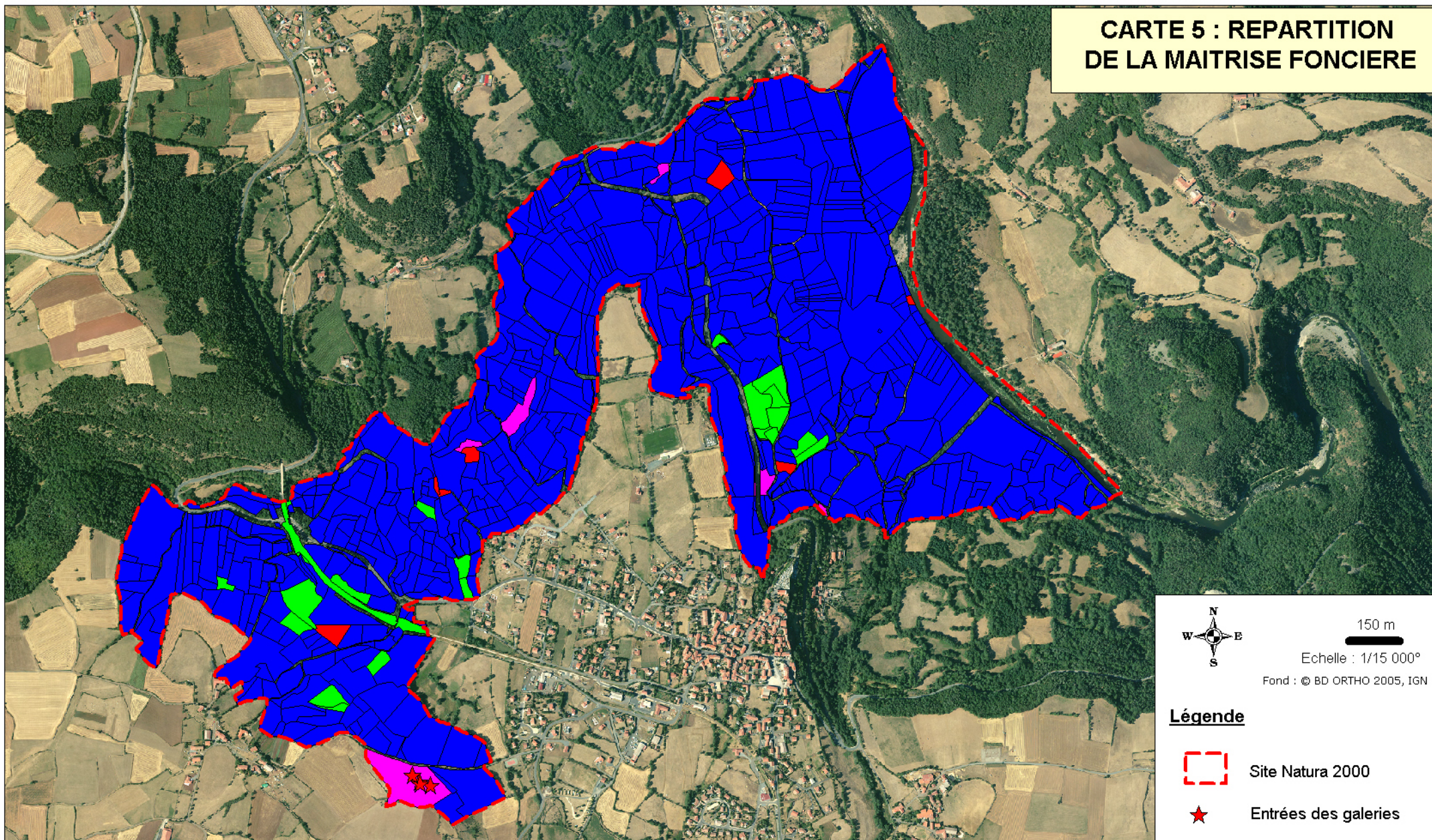


Le site Natura 2000 relève quasi exclusivement de parcelles privées avec pratiquement 90% de la surface considérée, il reste en part non négligeable quelques parcelles communales (7,74 ha). Il faut noter que la carrière de Solignac sur Loire, dite de « Coucouron » est localisée sur une parcelle sectionale appartenant aux habitants de Solignac. On remarquera un morcellement très important du site.

Tableau n°2 Situation des propriétés sur le site (Cf. Carte 5)

Données administratives	Quantification	Qualification	Surface (ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structure ressources
Propriétés des Collectivités	25	commune de Solignac-sur-Loire	7,7439		Centre des Impôts Fonciers du Puy-en-Velay, 2009
Grandes Propriétés Privées (> 1ha)	30	propriétaires privés	45,8394		
	1	sectional	2,2530	Parcelle intégrant la carrière (habitants de Solignac, gestion directe par la commune)	
Petites Propriétés Privées	646	propriétaires privés	150,3299		
	6	sectional	1,1866		
Autres	7	autres	3,4110		

CARTE 5 : REPARTITION DE LA MAITRISE FONCIERE



150 m

Echelle : 1/15 000^e

Fond : © BD ORTHO 2005, IGN

Légende



Site Natura 2000



Entrées des galeries

Statut des propriétés

- Propriétaire inconnu (7)
- communal (25)
- privé (648)
- sectional (7)



Liberté • Egalité • Fraternité

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE



REDACTION DOCUMENT D'OBJECTIFS SITE NATURA 2000 FR 8302008 CARRIERE DE SOLIGNAC



CHAUVE-SOURIS AUVERGNE



CONSERVATOIRE
DES ESPACES
ET PAYSAGES
D'Auvergne

Réalisation : CEPA, Aout 2010

3. OCCUPATION DU SOL ET ACTIVITES HUMAINES

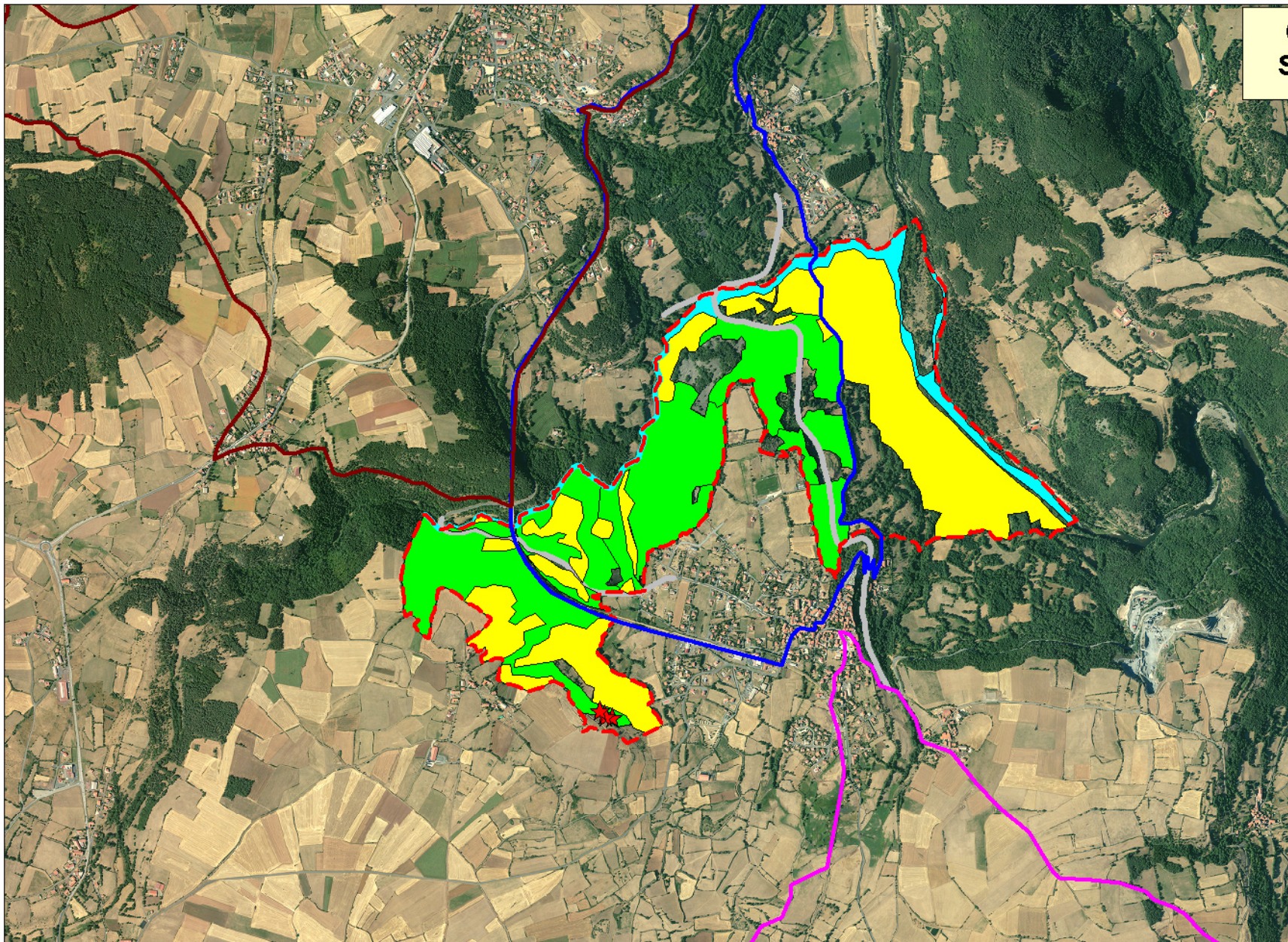
Le site est situé à 10 kilomètres du Puy en Velay, il est donc situé en milieu rural mais aujourd'hui marqué par une extension du bourg de Solignac (lotissements), le bordant. L'agriculture est encore présente, notamment par une activité d'élevage importante, essentiellement localisée sur les plateaux. Dans les pentes, l'activité agricole a fait place à des bois généralement peu exploités dominés par le Pin sylvestre.

Tableau n°3 Données sur les activités humaines et l'occupation du sol (Cf. Carte 6)

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structure ressources
Agriculture	100 / 102 / 140	94.16 ha	culture, fauche, pâturage principalement	CEPA, 2009
Activité sylvicole	160	119.28ha	bois de chauffage occasionnel	
Urbanisation	409	0.009ha	habitations négligeables	
	420	0.77ha	artificialisation en bordure de la D54 (parkings, ancienne décharge...)	
	501	0.38ha	ancien chemin de fer exploitée jusqu'en 1981 (ligne Le Puy –Langogne), aujourd'hui voie verte reliant Brives-Charensac/Solignac	
	502	2.44ha	D27 et D54 traversant le site	
Carrière (extraction de roches alluvionnaires ou massives)	301	0	ancienne exploitation souterraine de pouzzolane	
Activité cynégétique	230	0 (mais 5 réserves à proximité)	<u>Espèces chassées</u> : lièvre, renard, chevreuil, sanglier, perdrix grise et rouge, canard colvert, sarcelle d'hiver, bécasse des bois, caille des blés, grive, pigeon ramier, tourterelle turque...	Fédération de chasse de Haute-Loire, 2009
Pêche	220	Non chiffrable	<u>Espèces pêchées</u> : truite, vairon, loche, goujon, chevaine, ombre commun, chabot...	Fédération de pêche de la Haute-Loire, 2009
Loisirs	720 622 624	Non chiffrable	-Fréquentation autour et dans la carrière -1 sentier de Petite Randonnée (PR©) : Les tunnels -1 voie verte où la pratique du vélo est autorisée -Spéléologie	CEPA, 2009
Eboulis	943	3.05ha	/	

(1) Nomenclature FSD en annexe

CARTE 6 : ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES



250 m
 Echelle : 1/25 000°
 Fond : © BD ORTHO 2005, IGN

Légende

- Site Natura 2000
- ★ Entrées des galeries

Type d'activité

- agriculture
- pêche
- route
- sylviculture

- PR 67 "La cascade de la Beaume"
- PR 541 "Les tunnels"
- PR 542 "Le circuit de Tarreyres"

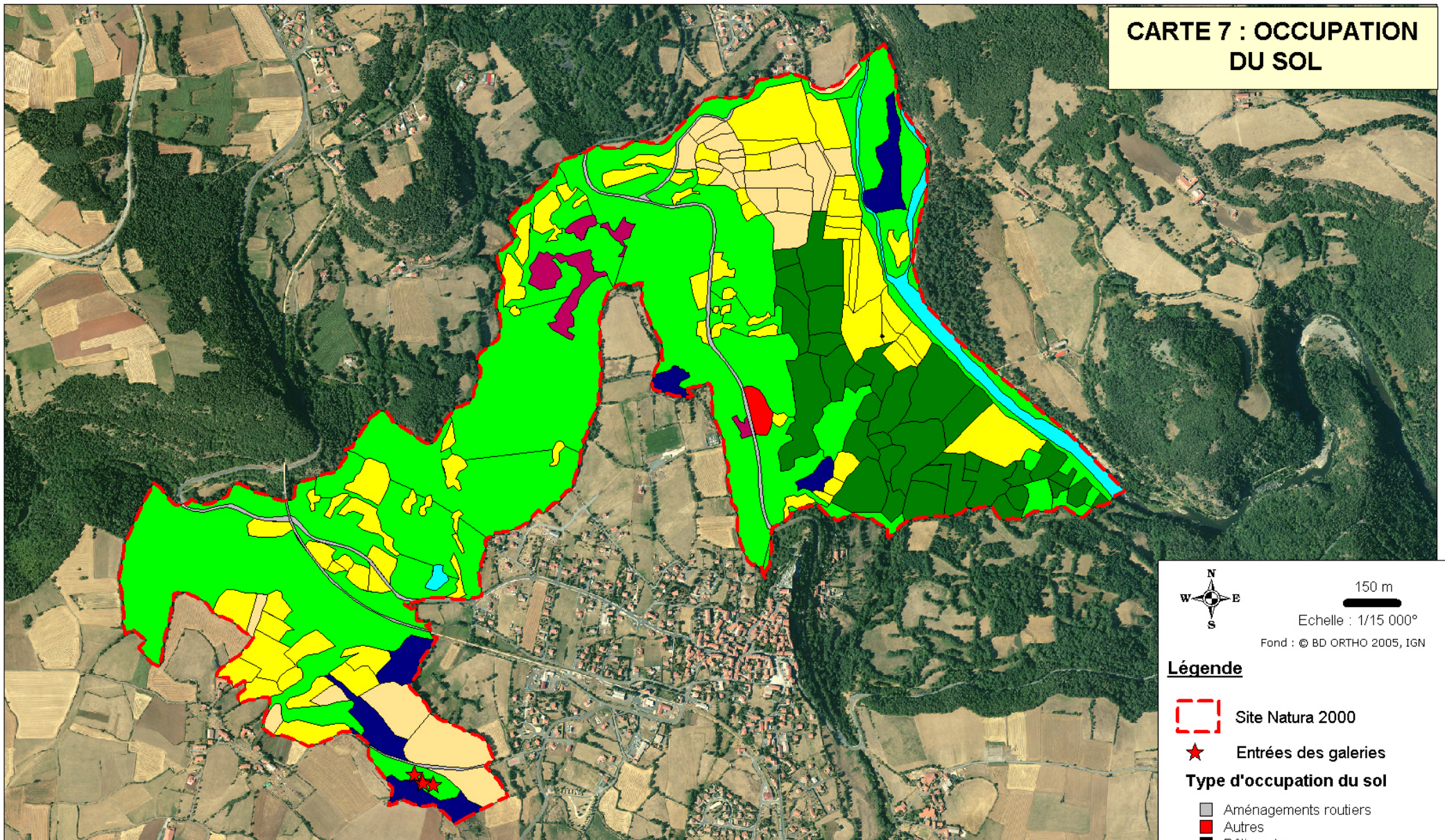
Réalisation : CEPA, Aout 2010



REDACTION DOCUMENT D'OBJECTIFS SITE NATURA 2000 FR 8302008 CARRIERE DE SOLIGNAC



CARTE 7 : OCCUPATION DU SOL



150 m

Echelle : 1/15 000°

Fond : © BD ORTHO 2005, IGN

Légende

Site Natura 2000

Entrées des galeries

Type d'occupation du sol

- Aménagements routiers
- Autres
- Bâtiments
- Bocages
- Bois
- Cultures
- Eboulis
- Landes
- Milieux aquatiques
- Prairies

Source : CEPA, 2009



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
AUVERGNE



REDACTION DOCUMENT D'OBJECTIFS SITE NATURA 2000 FR 8302008 CARRIERE DE SOLIGNAC



CHAUVE-SOURIS AUVERGNE



CONSERVATOIRE
DES ESPACES
ET PAYSAGES
D'Auvergne

4. GRANDS MILIEUX ET ENJEUX IDENTIFIES

Tableau n°4 Données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données Structure ressources
Géologie	7 éléments géologiques différents (classés par importance de recouvrement : 35% - 20% - 13% - 11% - 11% - 10% - <1%)	Plateau d'origine volcanique (basalte) avec nombreux produits d'altération : <ul style="list-style-type: none"> - basaltes alcalins - colluvions sablo-argileuses - méga blocaille - matériaux de déjection : sables et graviers - alluvions anciennes : limons, sables et graviers - « complexe » de versant : blocaille ou pans basaltiques, sables et argiles solifluées - colluvions hétérogènes Carrière d'exploitation de pouzzolane exploitée au XXème siècle	BRGM
Hydrologie	1	Une mare d'environ 0.3ha	CEPA, 2010
Climat	Subatlantique	Climat semi-continentale, intramontagnard avec des influences méridionales	
Topographie	/	Plateau creusé par la vallée de la Gagne (au nord du site) dominant à 930 mètres et par la Loire (à l'est) situé à 660 mètres	
Hydrographie	4 (représentant 4.85km de linéaire)	La Loire et 3 rivières (dont la Gagne)	
Paysage		bocage dominant notamment sur la partie basse. points d'appels des pinèdes situés sur les sommets. Beau panorama sur le bourg	

Planche.1 _ Carrière de Coucouron



Territoires de chasse et
vallée de la Gagne
CEPA_Romain
Legrand ©



Entrées des Cavités
CEPA_Delphine Benard ©

5. DESCRIPTION DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE

Les habitats naturels et les espèces remarquables

La cartographie des habitats a été réalisée en 2006 par Mosaique Environnement dans le cadre du programme Chanés (données référence).

Compte-tenu de l'extension du site, une cartographie complémentaire a été effectuée par le CEPA sur les 224 hectares en 2009. Le site est caractérisé par une répartition quasi équivalente d'espaces ouverts (45 %, 101 ha) et d'espaces boisés (52 %, 117 ha). Les habitats anthropisés représentent le restant soit environ 3 % (5 ha).

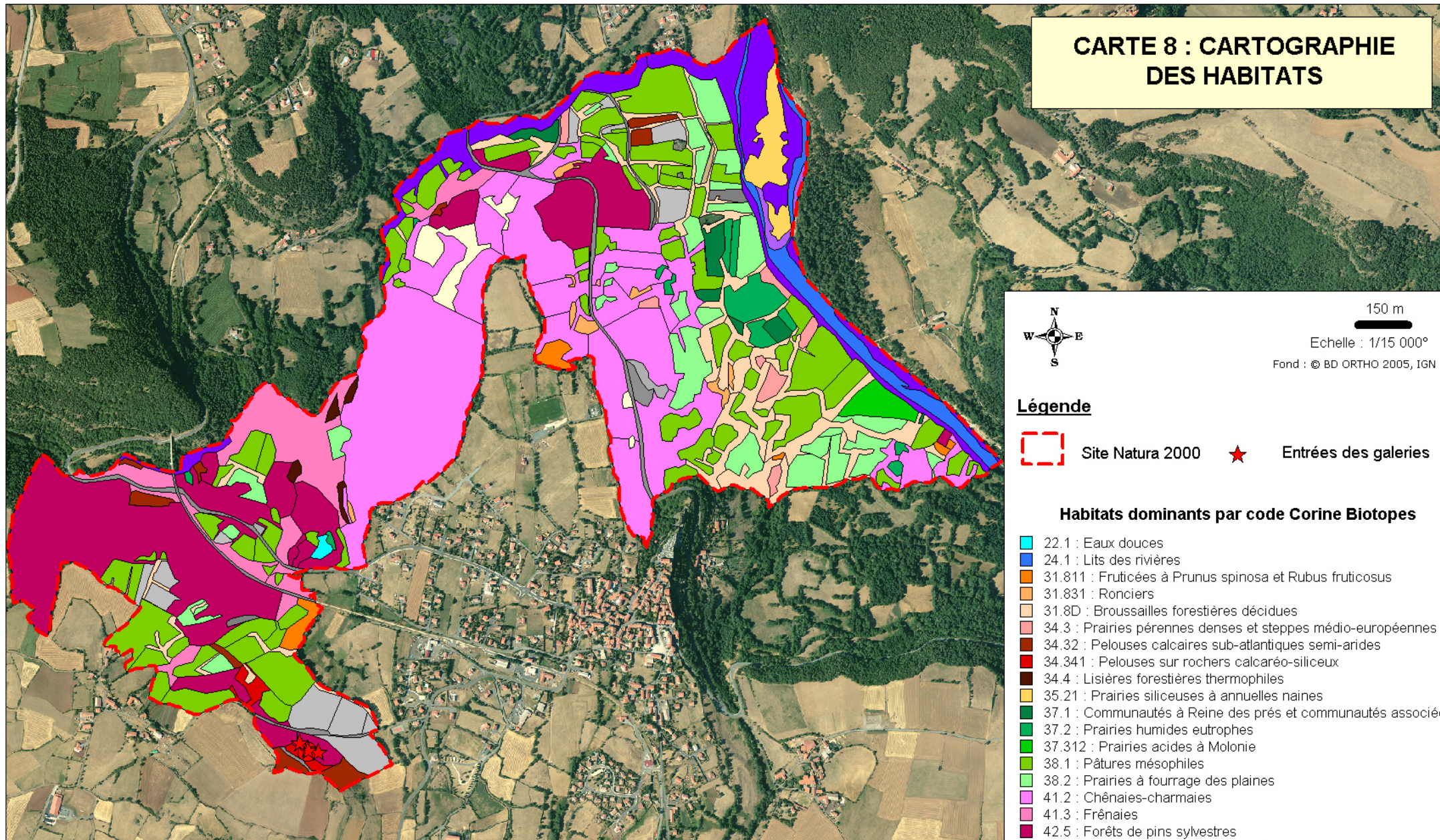
Les forêts de Pins (45 ha) sont intéressantes comme habitats d'espèces puisqu'elles peuvent être un territoire de chasse important pour le Grand Rhinolophe, principale espèce de chauves-souris du site.

Tableau n°6-A Habitats naturels (Cf. Carte 8)

Habitats naturels et semi-naturels	Code CORINE Biotopes	Quantification (ha)	Pourcentage du site (quand > à 1%)	Origine des données Structures ressources
Eaux douces	22.1	0,269		DREAL Auvergne (cartographie CHANES, 2006, Mosaique Environnement)
Lits des rivières	24.1	4,85924	2%	
Fruticées à <i>Prunus spinosa</i> et <i>Rubus fruticosus</i>	31.811	1,08144		
Ronciers	31.831	2,01332	1%	
Landes médio-européennes à <i>Cytisus scoparius</i>	31.841	1,20884	1%	
Broussailles forestières décidues	31.8D	15,999	7%	
Pelouses médio-européennes sur débris rocheux	34.11	0,0116865		
Prairies pérennes denses et steppes médio-européennes	34.3	1,81165	1%	
Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides	34.32	2,40159	1%	
Pelouses sur rochers calcaréo-siliceux	34.341	0,704326		
Lisières forestières thermophiles	34.4	0,696427		
Prairies siliceuses à annuelles naines	35.21	3,36705	2%	
Communautés à Reine des prés et communautés associées	37.1	1,88967	1%	
Prairies humides eutrophes	37.2	3,47881	2%	
Prairies humides atlantiques et subatlantiques	37.21	0,101346		
Prairies acides à Molonie	37.312	1,57371	1%	

Pâtures mésophiles	38.1	36,215	16%	
Prairies à fourrage des plaines	38.2	14,0308	6%	
Chênaies-charmaies	41.2	45,8569	20%	
Frênaies	41.3	11,7488	5%	
Forêts mixtes de pentes et de ravins	41.4	0,0325012		
Forêts de pins sylvestres	42.5	45,3082	20%	
Formations riveraines de saules	44.1	1,13787	1%	
Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens	44.3	13,2275	6%	
Eboulis	61	2,71945	1%	
Dalles rocheuses	62.3	0,0258313		
Cultures	82	7,10404	3%	
Jardins	85.3	0,627544		
Terrains en friche	87.1	0,475254		
Zones rudérales	87.2	3,91138	2%	
Mines et passages souterrains	88	0		
TOTAL		223,888178	100 %	

CARTE 8 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS



150 m

Echelle : 1/15 000°

Fond : © BD ORTHO 2005, IGN

Légende



Site Natura 2000



Entrées des galeries

Habitats dominants par code Corine Biotopes

- 22.1 : Eaux douces
- 24.1 : Lits des rivières
- 31.811 : Fruticées à *Prunus spinosa* et *Rubus fruticosus*
- 31.831 : Ronciers
- 31.8D : Broussailles forestières décidues
- 34.3 : Prairies pérennes denses et steppes médio-européennes
- 34.32 : Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides
- 34.341 : Pelouses sur rochers calcaréo-siliceux
- 34.4 : Lisières forestières thermophiles
- 35.21 : Prairies siliceuses à annuelles naines
- 37.1 : Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.2 : Prairies humides eutrophes
- 37.312 : Prairies acides à Molonie
- 38.1 : Pâtures mésophiles
- 38.2 : Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 : Chênaies-charmaies
- 41.3 : Frênaies
- 42.5 : Forêts de pins sylvestres
- 44.1 : Formations riveraines de saules
- 44.3 : Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens
- 61 : Eboulis
- 82 : Cultures
- 85.3 : Jardins
- 87.1 : Terrains en friche
- 87.2 : Zones rudérales



**REDACTION DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 8302008
CARRIERE DE SOLIGNAC**



Source : Mosaïque Environnement, 2006 + compléments CEPA 2009

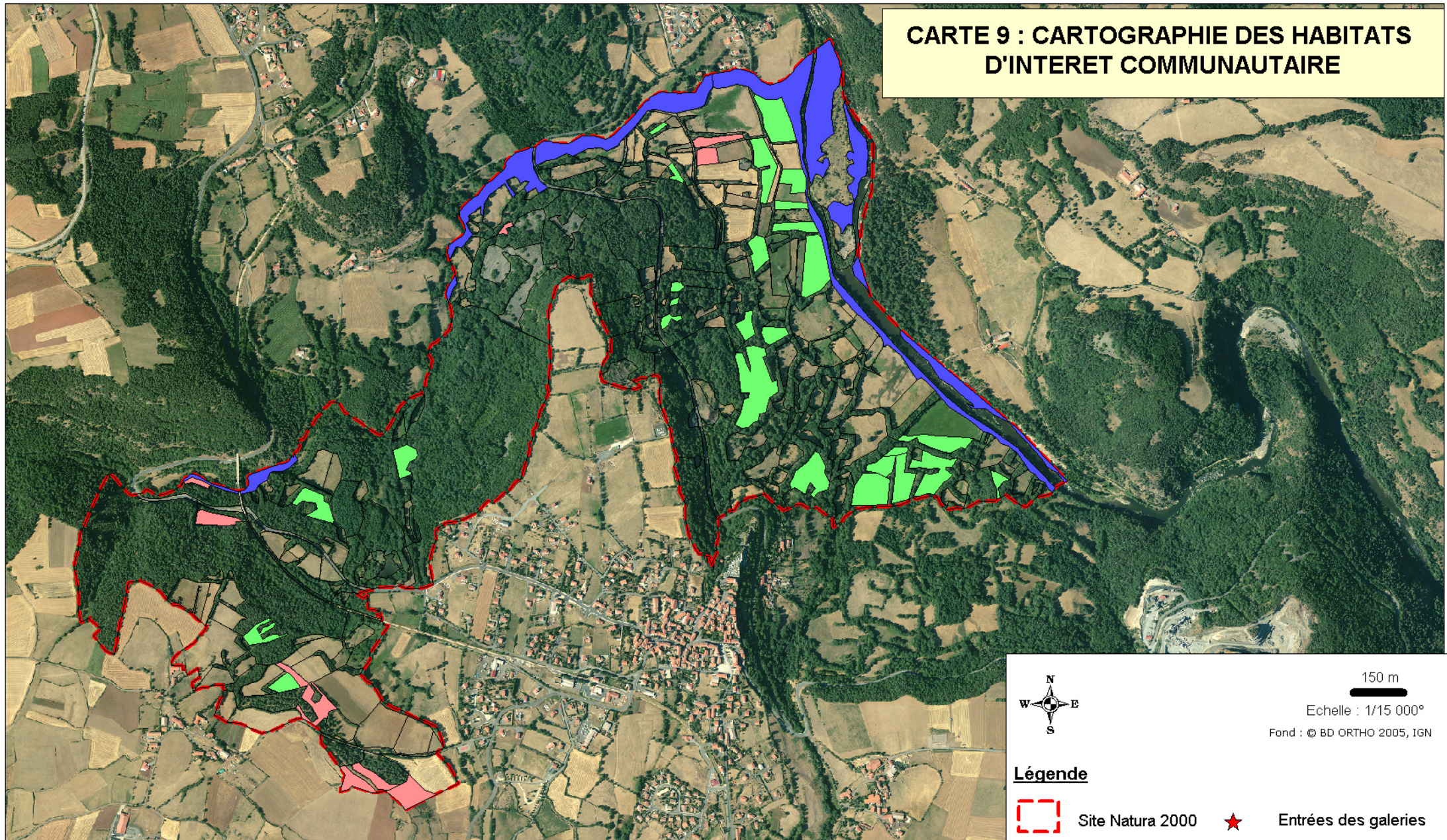
Le site est faiblement représenté par des d'habitats d'intérêt communautaire : 13 % de la superficie du site, sur 30 hectares. Trois habitats principaux ont été inventoriés sur le périmètre, représentés majoritairement par les prairies de fauche.

Tableau n°6-B Habitats naturels de l'annexe I de la Directive 92/43 (Cf. Carte 9)

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données Structures ressources
Prairies à fourrage des plaines	6510	14,0308 ha (6.27%)	Prairies de fauche mésophiles colinéennes	inadéquat	mauvais	CEPA, 2009
Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides	6210	2,40159 ha (1.07%)	Pelouses se développant sur granites et roches éruptives	inadéquat	mauvais	
Pelouses sur rochers calcaréo-siliceux		0,704326 ha (0.31%)				
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	91F0	13,2275 ha (5,91%)	Forêts riveraines installées sur les terrasses alluviales inondables des fleuves ou grandes rivières	inadéquat	mauvais	Fiches « Habitat » Natura 2000
Total		30.390 ha (13,57 %)				

(1) Nom d'après l'annexe I de la Directive 92/43

CARTE 9 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE



150 m

Echelle : 1/15 000°

Fond : © BD ORTHO 2005, IGN

Légende



Site Natura 2000



Entrées des galeries

Habitats dominants selon la typologie Natura 2000

- 6210 : Pelouses calcaires sur sols arides
- 6510 : Prairies à fourrage des plaines
- 91E0 : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

Source : Mosaïque Environnement, 2006 + compléments CEPA 2009



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE



**REDACTION DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 8302008
CARRIÈRE DE SOLIGNAC**



CHAUVE-SOURIS AUVERGNE



**CONSERVATOIRE
DES ESPACES
ET PAYSAGES
D'Auvergne**

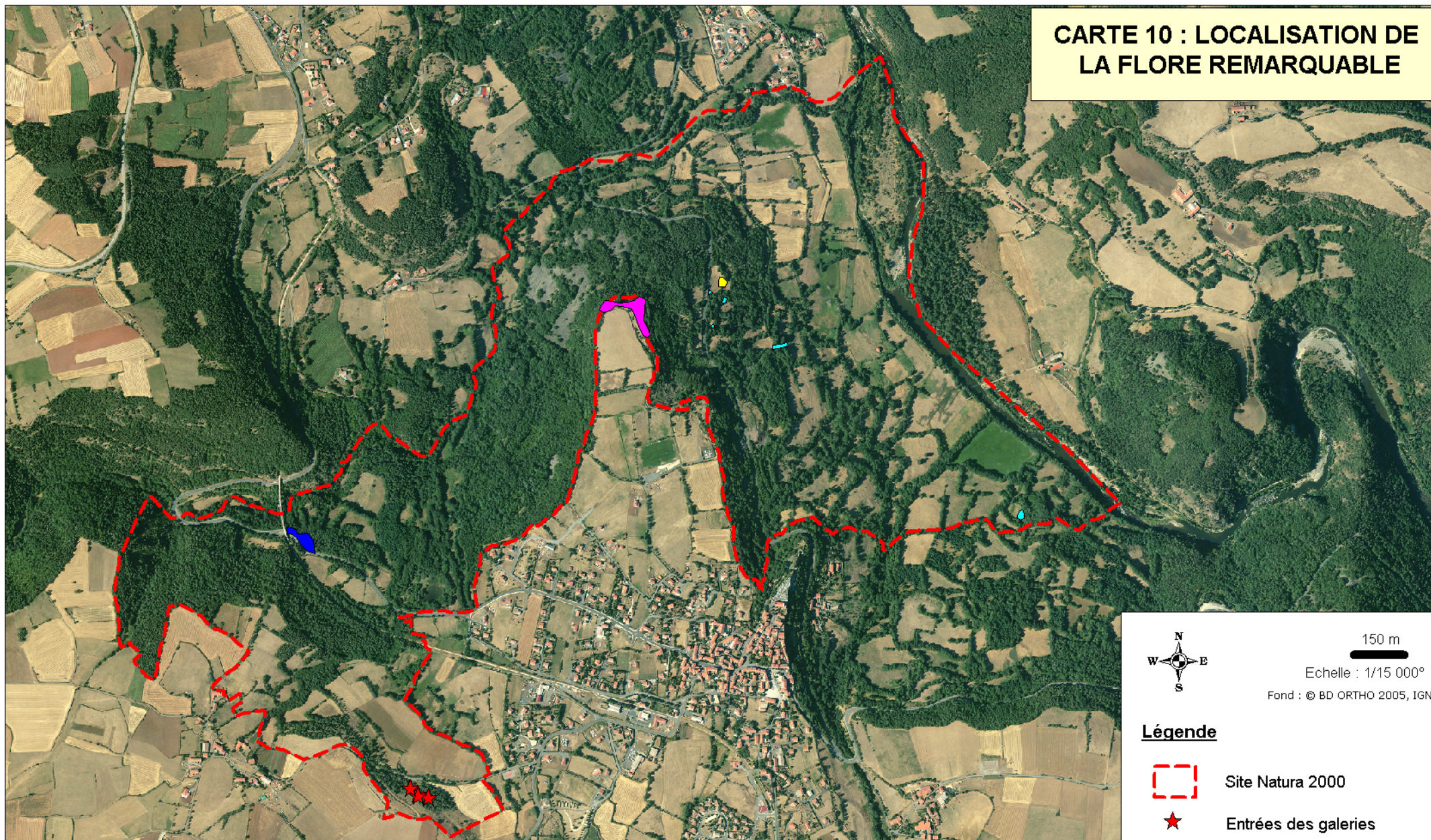
➤La flore

Aucun inventaire floristique n'a été effectué durant la rédaction du Document d'Objectifs. Le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) nous a communiqué les données les plus remarquables. La cartographie des habitats a permis de découvrir une espèce supplémentaire : la Carline à feuilles d'Acanthe. **Au total, 4 espèces remarquables ont été mentionnées sur le site dont 3 récemment.** Elles bénéficient toutes d'un statut de protection réglementaire régionale. Aucune espèce ne relève de la Directive Habitats-Faune-Flore. Cette flore est essentiellement liée aux zones de pelouses sèches ou aux bois secs.

Tableau n°7-A Espèces végétales d'intérêt patrimonial (Cf. Carte 10)

Espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Digitale à grandes fleurs (<i>Digitalis grandiflora</i>)	1 station	Protection Régionale Liste Rouge Régionale	CBNMC, transmis en 2009 (extraction base CHLORIS)
Véronique en épis (<i>Veronica spicata</i>)	1 station ancienne	Protection Régionale Liste Rouge Régionale	
Lis martagon (<i>Lilium martagon</i>)	5 stations	Protection Régionale Liste Rouge Régionale	B. Chevrol, CEPA, 2009
Carline à feuille d'acanthé (<i>Carlina acanthifolia acanthifolia</i>)	2 stations	Protection Régionale Liste Rouge Régionale	

CARTE 10 : LOCALISATION DE LA FLORE REMARQUABLE



150 m

Echelle : 1/15 000°

Fond : © BD ORTHO 2005, IGN

Légende



Site Natura 2000



Entrées des galeries

Espèces remarquables

- *Carlina acanthifolia*
- *Digitalis grandiflora*
- *Lilium martagon*
- *Veronica spicata*



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
AUVERGNE



**REDACTION DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 8302008
CARRIERE DE SOLIGNAC**



CHAUVE-SOURIS AUVERGNE



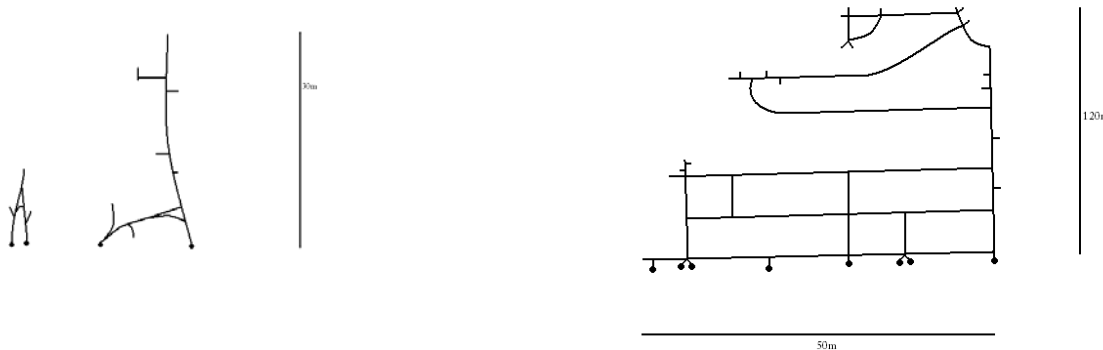
**CONSERVATOIRE
DES ESPACES
ET PAYSAGES
D'Auvergne**

➤La faune

En dehors des chauves-souris, la connaissance du site est partielle. Quelques espèces remarquables ont pu être recensées sur la zone par l'intermédiaire d'études axées sur des espèces d'intérêt communautaire et recherchées sur les sites Natura 2000 des Gorges de la Loire.

Connu des chiroptérologues depuis 1982, les souterrains de Coucouron sont suivis l'hiver depuis 1995.

Huit espèces ont été inventoriées dans cette carrière depuis 1995 dont 4 espèces de l'Annexe II de la « Directive Habitats ». Il faut mentionner que le premier inventaire date de 1982 et il signalait déjà la présence de 32 Grands Rhinolophes. L'espèce principale reste le Grand Rhinolophe constituant plus de 90 % des effectifs totaux. Ce souterrain est le gîte hivernal possédant **le plus important effectif de chauves-souris en Haute-Loire** (moyenne de 23 Grands Rhinolophes, avec un pic à 45 en 2000) malgré une baisse significative depuis quelques années. La carrière est constituée de deux étages avec près de 12 entrées (réseau estimé à 500 mètres linéaires). L'étage supérieur concerne un souterrain particulièrement froid plus favorable aux *Myotis* alors que l'étage inférieur plus tempéré et favorable aux Rhinolophes.



Réseau supérieur, réseau inférieur de la carrière de Coucouron

Aucune colonie de reproduction n'est connue à l'heure actuelle sur le site Natura 2000. Seule, une colonie de reproduction de Grands Rhinolophes particulièrement menacée d'environ 40 individus (dans 3 bâtiments principaux) située à Coubon offrirait une possibilité d'échange entre le gîte d'hibernation et ce gîte de reproduction (4 kilomètres à vol d'oiseau).

Tableau n°7-B Espèces de chauves-souris dans le réseau de souterrains (Cf. Planche.2)

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (<i>nombre d'individus</i>)	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données Structures ressources
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	1304	0-45 (22.4)	Carrière	inadéquat	défavorable	Chauve-Souris Auvergne, 1995-2010
<i>Myotis myotis / blythii</i>	Grand / Petit Murin	1324 / 1307	0-3 (régulier)			inconnu	
<i>Myotis ermarginatus</i>	Murin à oreilles échanquées	1321	0-3 (régulier)			inconnu	
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	1303	0-4 (occasionnel)			Inadéquat	

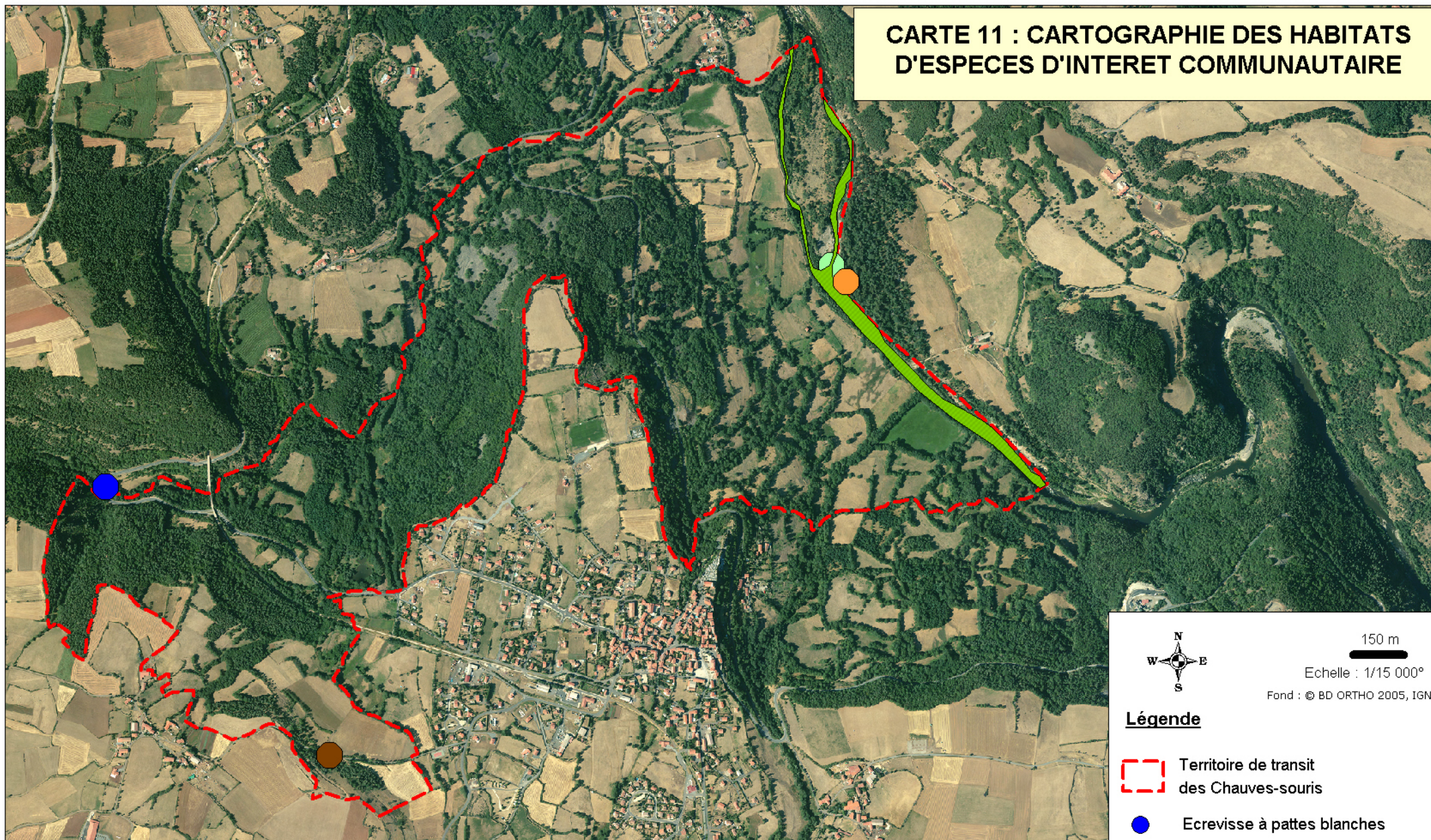
(1) Nom d'après l'annexe II de la Directive 92/43

Tableau n°7-C Espèces de chauves-souris d'intérêt patrimonial

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées (2)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (<i>nombre d'individus</i>)	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données Structures ressources
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	1314	0-2 (occasionnel)	Carrière	inadéquat	favorable	Chauve-Souris Auvergne, 1995-2010
<i>Myotis mystacinus/brandti</i>	Murin à moustaches	1330	0-1 (régulier)			Inconnu	
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	1322	0-1 (occasionnel)			Inconnu	
<i>Plecotos.sp</i>	Oreillards indéterminés	/	0-1 (occasionnel)			inconnu	

(2) Nom d'après l'annexe IV de la Directive 92/43

CARTE 11 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE









150 m

Echelle : 1/15 000°

Fond : © BD ORTHO 2005, IGN

Légende

-  Territoire de transit des Chauves-souris
-  Ecrevisse à pattes blanches
-  Cordulie à corps fin
-  Gomphe serpent
-  Gîte d'hibernation à Chauves-souris
-  Loutre d'Europe et Sonneur à ventre jaune



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
AUVERGNE



**REDACTION DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 8302008
CARRIERE DE SOLIGNAC**

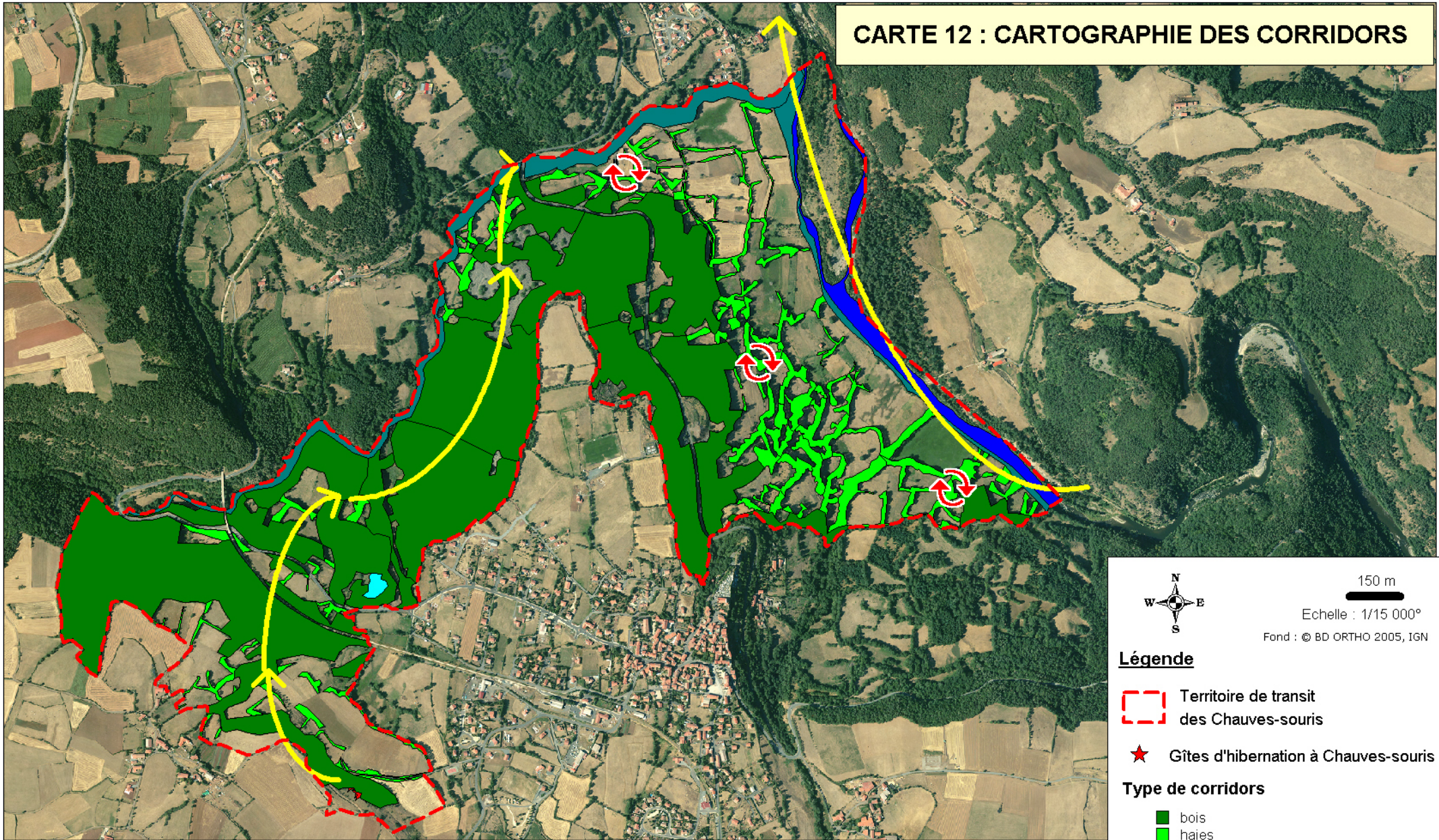


CHAUVE-SOURIS AUVERGNE



CONSERVATOIRE
DES ESPACES
ET PAYSAGES
D'Auvergne

CARTE 12 : CARTOGRAPHIE DES CORRIDORS



150 m

Echelle : 1/15 000°

Fond : © BD ORTHO 2005, IGN

Légende

- Territoire de transit des Chauves-souris
- ★ Gîtes d'hibernation à Chauves-souris

Type de corridors

- bois
- haies
- loire
- mare
- ripisylve

- ↻ Territoire de chasse dans la zone de bocage
- ➔ Déplacements potentiels des Grands Rhinolophes



**REDACTION DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 8302008
CARRIERE DE SOLIGNAC**



Planche.2 _ Les chauves-souris



Grand Murin



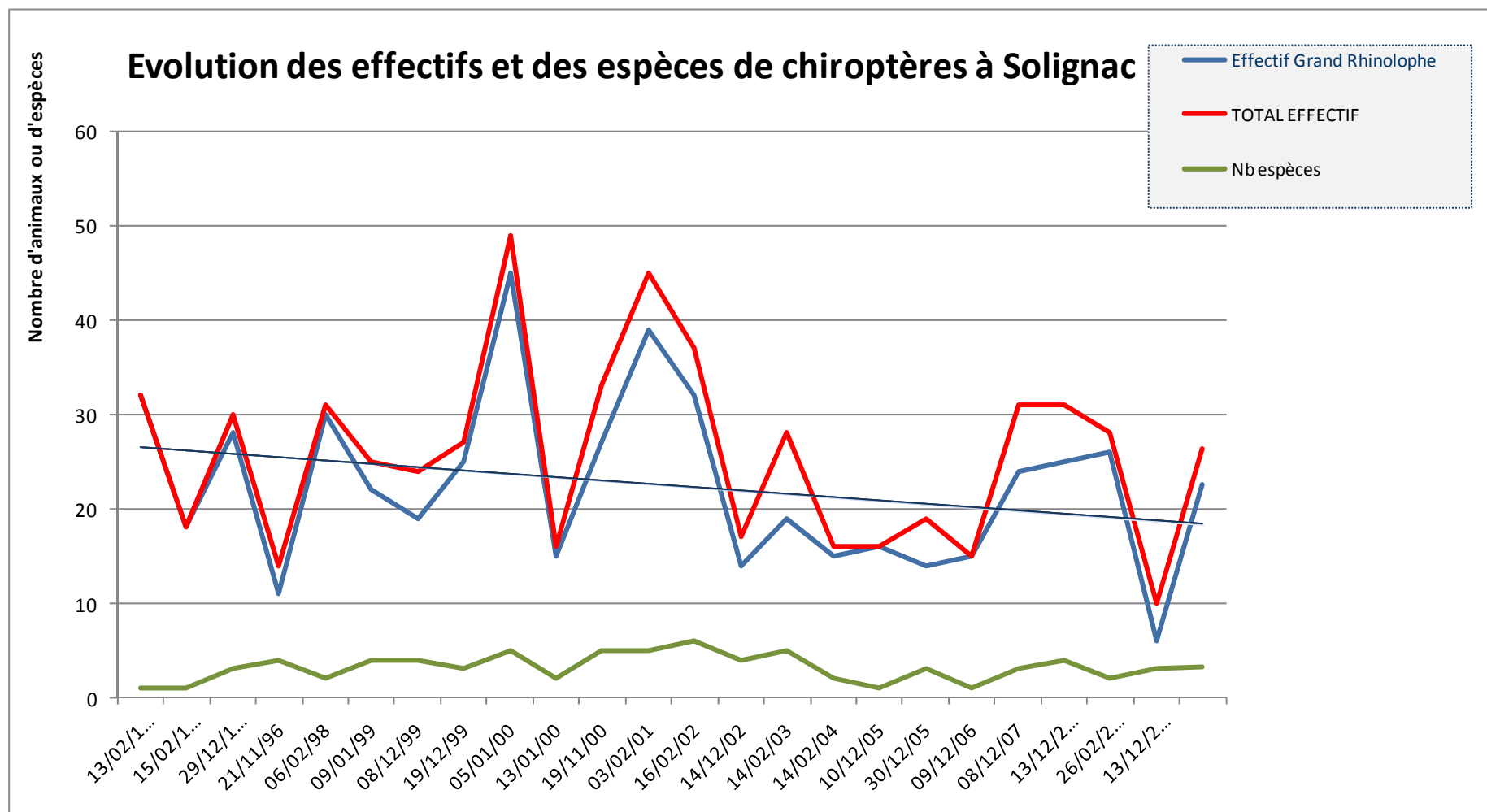
Petit Rhinolophe



Murin à moustaches



Grand Rhinolophe



Cinq espèces de l'Annexe II de la directive « habitats » sont présentes sur le site Natura 2000, toutes présentes le long de la Loire ou de la Gagne. Une dixième espèce est mentionnée sans toutefois pouvoir la localiser précisément, il s'agit du Chabot. Un inventaire piscicole et une recherche plus fine de l'Ecrevisse à pattes blanches seraient à effectuer.

Quant aux oiseaux, Il est difficile de localiser précisément les espèces mentionnées dans la ZPS « Gorges de la Loire ». Seule la Bondrée apivore et l'Alouette lulu semblent se reproduire dans le périmètre concerné. Un inventaire précis et spécifique serait nécessaire sur le périmètre retenu.

Tableau n°7-D Autres espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la Directive 92/43 (Cf. Carte 11)

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données Structures ressources
<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pieds blancs	1092	peu abondante sur la Gagne	Là où elle est présente, populations considérées comme satisfaisantes Maintien des populations	défavorable	défavorable	CSP – 2005 et ONEMA - 2008
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	1355	Non quantifiable, Gagne et Loire	Présence indéniable de l'espèce ; difficulté d'extrapolation Milieu aquatique dulcicole (espèce très ubiquiste)	favorable	favorable	Fédération Nature Haute-Loire
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	1193	Non quantifiable, Loire	Présence sur la Loire et quelques affluents Grand nombre de milieux comportant des points d'eau	favorable	défavorable	
<i>Ophiogomphus cecilia</i>	Gomphe serpent	1037	Rare (1 exuvie en 2006), Loire	Milieu inadapté au gomphe serpent, pas de population à proprement parlé Eaux courantes de toutes sortes aux rives sablonneuses	inadéquat	inconnu	SFO Auvergne – 2008
<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	1041	Rare (2 exuvies en 2006 ; 1 exuvie et 1 individu en 2007), Loire	Limite de viabilité par le nombre et par l'isolement des sites de présence Eaux courantes aux rives ombragées	favorable	inadéquat	

Tableau n°7-E Autres espèces d'intérêt patrimonial

Espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Alouette lulu	Nicheur potentiel sur le périmètre	Annexe I de la Directive « Oiseaux »	CEPA, 2009
Bondrée apivore	Nicheur potentiel sur le périmètre	Annexe I de la Directive « Oiseaux » Liste Rouge Régionale	LPO Auvergne
Ombre commun	Inconnu, présent sur la Loire	Annexe V de la directive Habitats Protection Régionale Liste Rouge Régionale Liste Rouge Nationale	Fédération de Pêche 43 – Conseil Général 43, 2009
Caloptéryx ouest-méditerranéen	Jusqu'à 50 individus en 2006 Jusqu'à 100 individus en 2007 Loire et Gagne	Espèce en limite d'aire	SFO Auvergne - 2008

Tableau récapitulatif des données :

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Habitats de l'annexe II de la Directive Habitats 92/43	3 (30 ha)	pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides, pelouses sur rochers calcaréo-siliceux prairies à fourrage des plaines, Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	CEPA
Les autres habitats naturels	1 (45ha)	« Forêt de Pins » (habitat d'espèces)	CEPA
Espèces animales de l'annexe II de la Directive Habitats 92/43	9	Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>), Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>), Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>), Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) Ecrevisse à pieds blancs (<i>Austropotamobius pallipes</i>), Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>) Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>), Gomphe serpentifère (<i>Ophiogomphus cecilia</i>), Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	Chauve-Souris Auvergne Nature Haute-Loire Fédération de pêche de Haute-Loire
Espèces animales de l'annexe I de la Directive Oiseaux 79/409	2	oiseaux patrimoniaux dont la reproduction est probable ou certaine sur le site : Alouette lulu, Bondrée apivore	LPO Auvergne
Espèces animales de l'annexe IV de la Directive Habitats 92/43	4	Oreillards indéterminés (<i>Plecotus.sp</i>), Murin à moustaches (<i>Myotis mystacinus/brandti</i>), Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>), Pipistrelles indéterminées (<i>Pipistrellus.sp</i>)	Chauve-Souris Auvergne
Espèce végétale de l'annexe IV de la Directive Habitats 92/43	0		
Les autres espèces végétales	3	3 données récentes : Carline à feuilles d'acanthé (<i>Carlina acanthifolia</i> All. subsp. <i>Acanthifolia</i>), Lis martagon (<i>Lilium martagon</i>) Digitale à grandes fleurs (<i>Digitalis grandiflora</i>)	CBNMC, CEPA
Les autres espèces animales chassées	+13	lièvre, renard, chevreuil, sanglier, perdrix grise et rouge, canard colvert, sarcelle d'hiver, bécasse des bois, caille des blés, grive, pigeon ramier, tourterelle turque...	Fédération des chasseurs de Haute-Loire
Les autres espèces animales pêchées	+7	truite, vairon, loche, goujon, chevaine, ombre commun, chabot...	Fédération de pêche de Haute-Loire

II. LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Pour rappel, la Directive « Habitats » a pour objectif principal de « Favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ».

La préservation de ces « habitats » constitue donc l'objectif premier du présent document. Cette préservation doit passer par le maintien des activités présentes sur le site Natura 2000 concerné dans les limites de compatibilité avec la conservation des habitats et des espèces qu'il accueille.

Pour cela, des objectifs déclinés sur deux niveaux permettent d'aboutir à des actions précises en lien avec les activités concernées. Les actions envisagées sont détaillées dans les fiches actions du paragraphe suivant.

Les objectifs de développement durable ont été déclinés selon trois niveaux de priorité (*****Priorité forte**, ****Priorité moyenne**, ***Priorité faible**).

1. LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS

Tableau n°8 Enjeux / Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Objectifs de développement durable classés par ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagées	Habitats d'intérêts communautaires concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Préserver les gîtes à chauves-souris et leurs abords***	Assurer la tranquillité de la faune	Contrat N2000, charte, MAEt	Habitat d'espèces = carrière	Toutes les espèces de chauves-souris	Agriculture, Sylviculture, Loisirs	PHAE 2, MAEt Gorges de la Loire
Préserver les territoires de chasse des chauves-souris et les corridors***	Améliorer les connexions écologiques entre les habitats	Contrat N2000, charte, MAEt	6510 : prairies à fourrage de plaines 91E0 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)		Agriculture, Sylviculture, Loisirs	PHAE 2, MAEt Gorges de la Loire
Préserver les milieux naturels***	Maintenir les habitats naturels remarquables	Contrat N2000, charte, MAEt	6510 : prairies à fourrage de plaines 6210 : pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides 91E0 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) Pinèdes = habitat d'espèces			

Tableau n°9 Enjeux / Objectifs transversaux

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Suivre l'évolution des habitats et des espèces sur le site**	Assurer le suivi de l'état écologique du site	Tous	Toutes	Agriculture, Sylviculture, Loisirs	Suivi annuel Chsa, mission particulière du CBNMC, mise en œuvre DOC OBJ « Gorges de la Loire »
	Suivre l'impact des mesures de gestion engagées				
	Compléter les inventaires naturalistes	Habitats et espèces de la directive « Habitats », autres groupes			
Mobiliser et informer les habitants de la mise en œuvre du Docob*	Informar les habitants des objectifs et des actions du Docob	Tous	Toutes		
Veiller au respect des mesures engagées***	Identifier et appuyer les acteurs locaux à la signature de contrat / charte / MAEt				
	Identifier et appuyer les porteurs de projet				
	Coordonner et mettre en place les actions				

Tableau n°10 Récapitulatif des objectifs de développement durable

Entité de gestion	Objectifs de développement durable		Niveau de priorité (1)	Type d'objectifs				
				Protéger	Entretienir	Restaurer	Suivre, surveiller, inventorier	Valoriser
Chauves-souris	A	Préserver les gîtes et leurs abords	***	X	X		X	X
	B	Préserver les territoires de chasse et les corridors	***	X	X	X	X	X
Milieux naturels remarquables	C	Préserver les milieux naturels	***	X	X	X	X	X
Objectifs transversaux	D	Suivre l'évolution des habitats et des espèces sur le site	**				X	X
	E	Mobiliser et informer les habitants de la mise en œuvre du Docob	*					X
	F	Veiller au respect des mesures engagées	***	X	X	X	X	X

(1) *** : niveau de priorité élevée ; ** : niveau de priorité moyen ; * : niveau de priorité faible

Les objectifs de préservation sont principalement centrés sur les espèces de chauves-souris puisqu'elles ont entraîné la classification du site en Natura 2000. Le but majeur étant de protéger le gîte d'hibernation (et ses abords) mais également de sauvegarder les territoires de chasse que forment les haies, les pinèdes, les ripisylves (la finalité de l'opération étant d'avoir un continuum de réseau écologique propice au déplacement des chauves-souris) et les espaces ouverts (prairies de fauche, pelouses sèches).

2. LES ACTIONS ENVISAGEES

Afin de permettre une meilleure visualisation des actions envisagées dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le site de la Carrière de Solignac, les fiches qui suivent en détaillent le contexte et le contenu.

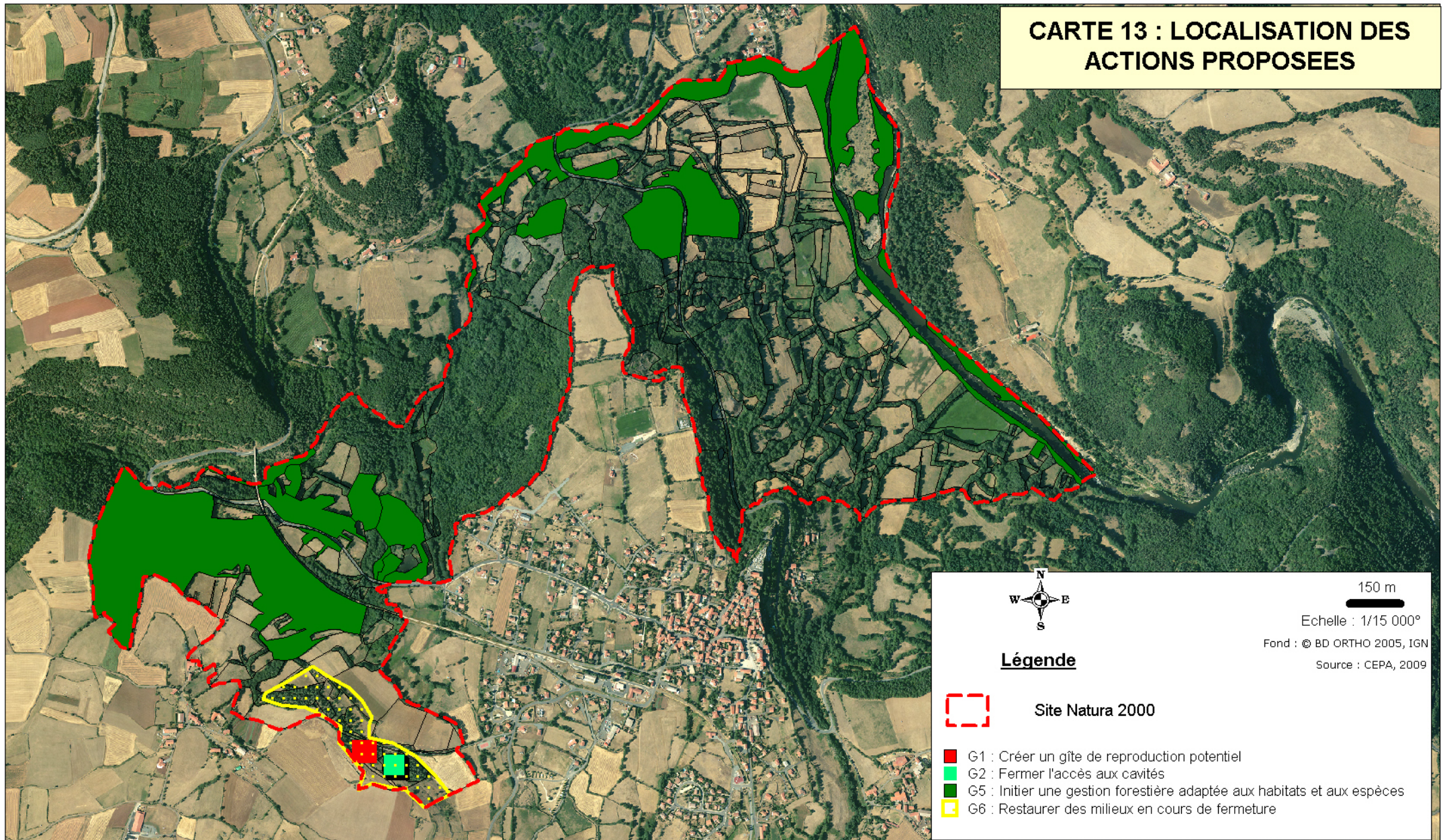
Pour faciliter la lecture, la codification des actions est la suivante :

- G**: Entretien, restaurer (gérer)
- S** : Suivre, surveiller, inventorier
- C** : Communiquer, valoriser
- A** : Animer le Docob

La carte 13 permet de localiser sur le site les principales actions de gestion.

Un récapitulatif de l'ensemble des 16 actions ainsi que leur coût estimé est présenté dans le paragraphe suivant.

CARTE 13 : LOCALISATION DES ACTIONS PROPOSEES



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE



REDACTION DOCUMENT D'OBJECTIFS SITE NATURA 2000 FR 8302008 CARRIERE DE SOLIGNAC



CHAUVE-SOURIS AUVERGNE



CONSERVATOIRE
DES ESPACES
ET PAYSAGES
D'Auvergne

Tableau n°11 Les actions

Intitulé de la mesure	Objectif de développement durable concerné et niveau de priorité de la mesure	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maitre d'ouvrage potentiel	Maitre d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure
G1 : Fermer l'accès aux cavités	Préserver les gîtes et leurs abords ***	Assurer la tranquillité de la faune	Contrat N2000, Charte	Poser des grilles	CEPA	Commune CEPA	Doit être fait la première année	Ponctuelle	50 000 €
G2 : Créer un gîte de reproduction potentiel	Préserver les gîtes et leurs abords ***	Assurer la tranquillité de la faune	Contrat N2000	Créer un gîte artificiel (bâtiment) en vue de maîtriser la colonie de reproduction	CEPA	CEPA Chauve Souris Auvergne		Ponctuelle	100 000 €
G3 : Maîtriser certaines parties du foncier	-Préserver les gîtes et leurs abords -Préserver les territoires de chasse et les corridors ***	Assurer la tranquillité de la faune, maintenir les habitats naturels remarquables	Crédits d'animation Fondation	Acquérir du foncier ou accords de gestion en vue d'une gestion conservatoire	CEPA	CEPA	En amont de GH1, GH3, GH4, GH5	maximum 20 ha	20 000 €
G4 : Réhabiliter ou Planter des haies ou des vergers	Préserver les territoires de chasse et les corridors **	Améliorer les connexions écologiques entre habitats	Contrat N2000	Planter des alignements d'arbres (corridors)	CEPA	Propriétaires CEPA	A répartir selon les besoins	2000 ml 10 ha	120 000 €
G5 : Restaurer des milieux en cours de fermeture	Préserver les milieux naturels ***	Améliorer et diversifier les habitats ouverts jouxtant la carrière	Contrat N2000	Remettre en pâturage les secteurs en déprise (pose de clôtures, recherche de troupeaux)	CEPA	Agriculteurs CEPA	A répartir selon les besoins	Maximum 5 ha	60 000 €
G6 : Initier une gestion forestière adaptée aux habitats et aux espèces	-Préserver les territoires de chasse et les corridors ***	Préserver les territoires de chasse et les corridors	Contrat forestier N2000, Charte	-Favoriser une gestion forestière favorable aux chiroptères (arbres morts, bois clairs) dans les pinèdes -Favoriser le maintien des forêts alluviales et ripisylves	CEPA	Propriétaires CRPF CEPA	A répartir selon les besoins	117 ha (60 prioritaire)	50 000 €
G7 : Conserver et entretenir les milieux ouverts	Préserver les milieux naturels ***	Maintenir en état et entretenir les alignements d'arbres, les prairies bocagères, les pelouses sèches	Contrat N2000, Charte, MAEt	-Pâture -Fouage -Girobroyer -Elaguer les haies	CEPA	Agriculteur CEPA, ADASEA Chambre d'agriculture	Pour les espaces ouverts : tous les ans pour les alignements d'arbres : selon les besoins	94 ha	Estimation à 3 000 €/ha/an
G8 : Veiller et	Préserver les milieux		Contrat		CEPA	Propriétaires			/

contrôler l'extension des espèces exotiques envahissantes	naturels *		N2000, Charte, Crédits d'animation			CEPA			
S1 : Mettre en place des indicateurs de suivi	Suivre l'évolution des habitats et des espèces sur le site	Assurer le suivi de l'état écologique du site	Crédits d'animation	Mesurer une série d'indicateurs	CEPA	Chauve-souris Auvergne	Si possible tous les ans pour un suivi optimal, et des inventaires le plus exhaustif possible	224 ha	14 000 €
S2 : Compléter les inventaires naturalistes		**				Améliorer la connaissance			Réaliser des Inventaires naturalistes (flore, oiseaux, poissons, écrevisses, odonates)
C1 : Diffuser le Document d'objectifs	Mobiliser et informer les habitants de la mise en œuvre du Docob *	Informers les habitants des objectifs et des actions du Docob	Crédits d'animation	Reproduire et diffuser le Docob	CEPA	CEPA	CEPA	COPIL + acteurs du site	1 500 €
C2 : Diffuser une lettre d'information				Diffuser une lettre d'information	CEPA	Commune CEPA	1 à 2 sur 6 ans	Commune de Solignac	4 500 €
C3 : Organiser des visites autour du site				Organiser des balades, animations nature, conférences, réunions publiques	CEPA	CEPA, Chauve Souris Auvergne, CPIE ONF	ponctuellement	Centre de loisirs et écoles de Solignac, Cussac...	5 000 €
A 1 : Faire signer la charte Natura 2000	Veiller au respect des mesures engagées ***	Identifier et appuyer les acteurs locaux à la signature de contrat / charte Natura 2000 et de MAET	Crédits d'animation	Faire signer la charte Natura 2000 sur les parcelles privées	CEPA	Propriétaires CEPA	Lors de la phase d'animation du Docob, la première année	224 ha	/
A2 : Participer à l'expertise des études d'incidence		Identifier et appuyer les porteurs de projet		Appuyer les bureaux d'études, donner un avis	CEPA	CEPA	/		
A3 : Animer la mise en œuvre du Document d'Objectifs		Coordonner et mettre en place les actions		Pointer sur terrain les problèmes (gravats, coupes à blanc...) Appuyer les projets (conseils) Bilan technique et financier auprès de la DREAL	CEPA	CEPA	Chaque année		60 000 €

G1 : Fermer l'accès des cavités

PRIORITE

STRATEGIE

Contractualisation pour travaux de restauration et d'entretien

Objectif de l'action : Assurer la tranquillité de la faune

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Tous Indicateurs SE1

➤ **Descriptif de l'action :** Fermeture avec grilles de quelques entrées

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Commune, gestionnaires (CEPA, Chsa)

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre d'espèces et effectifs présents

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous les chiroptères

▪ **Types de financements mobilisables :** Contrat N2000 (A32326P, A32327P, A323-23P), C harte

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- Etablir un accord avec le propriétaire (sectional)
- Pose de grilles sur plusieurs entrées du niveau inférieur avec espacements particuliers à prévoir entre les barreaux, pose d'un ou plusieurs panneaux d'information, nettoyage du site, système d'ouverture pour suivi scientifique. Possibilité de montage d'un contrat Natura 2000
- Obturation par bouchon ciment ou foudroyage de quelques entrées du niveau inférieur
- Maintien en l'état des ouvertures du niveau supérieur, possibilité de fermeture de ce niveau avec des grilles dans un second temps (en fonction des résultats et de l'évolution des effectifs)

Un entretien minimal (réparation) sera à prévoir en cas de dégradation volontaire.

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000

Surface d'application : ponctuel (souterrain)

Budget prévisionnel global : Estimation à 50 000 €

Opérations associées : Maitriser certaines parties du foncier (G2), Faire signer la Charte (A1), Animation du Document d'objectifs (A3)

G2 : Créer un gîte potentiel de reproduction

PRIORITE

STRATEGIE

Contractualisation pour travaux de restauration et d'entretien

Objectif de l'action : Assurer la tranquillité de la faune

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Tous Indicateurs SE1

➤ **Descriptif de l'action :** Création d'un gîte potentiel de reproduction

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** gestionnaires (CEPA, Chsa)

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre d'espèces et effectifs présents

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous les chiroptères

▪ **Types de financements mobilisables :** Contrat N2000 (A32326P, A32327P, A323-23P), charte

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

+

- Acquérir une parcelle, le plus proche possible de la carrière
- Demander une autorisation de travaux ou permis de construire conforme au PLU.
- Construire un bâtiment en conformité avec les règles d'urbanismes, de faible superficie (moins de 20m² au sol), et avec une seule pièce claire, chaude favorable aux Grands Rhinolophes

Un entretien minimal (réparation) sera à prévoir en cas de dégradation volontaire, ainsi que pour d'éventuelles modifications

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000 ou à l'extérieur, en fonction des préconisations de l'urbanisme (le plus proche possible de la carrière et du gîte de reproduction de Coubon).

Surface d'application : ponctuel

Budget prévisionnel global : Estimation à 100 000 €

Opérations associées : Maitriser certaines parties du foncier (G3), Animation du Document d'objectifs (A3)

G3 : Maitriser certaines parties du foncier

PRIORITE

STRATEGIE

Contractualisation pour travaux de restauration et d'entretien

Objectif de l'action : Assurer la tranquillité de la faune, maintenir les habitats naturels remarquables

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Tous Indicateurs SE1

➤ **Descriptif de l'action :** Acquisition de parcelles, conventions de gestion

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** gestionnaire (CEPA), commune

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre et surface

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous les chiroptères, habitats remarquables

▪ **Types de financements mobilisables :** Crédit d'animation, fondations

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : Deux types de maîtrise de parcelles sont possibles :

- Acquisition (habitats remarquables) : acquisition volontaire limitée sur le site
- Convention de gestion/bail (accords d'intervention sur le domaine privé ou public avec une garantie de continuité de l'action dans le temps) : une possibilité (Carrière de Coucouron : Sectional de Solignac).
- Possibilité de donations (à la commune ou au CEPA)

La maîtrise foncière ou d'usage est obligatoire pour le montage de projets (contrat Natura 2000) dans le cadre de parcelles où le maître d'ouvrage n'est pas lui-même propriétaire.

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000

Surface d'application : environ 20 ha maximum

Budget prévisionnel global : Estimation à 20 000 €

Opérations associées : Fermer l'accès aux cavités (G1), Créer un gîte potentiel de reproduction (G2), Restaurer des milieux en cours de fermeture (G5), Initier une gestion forestière adaptée aux habitats et aux espèces (G6), Animation du Document d'objectifs (A3)

G4 : Planter, réhabiliter des haies ou des vergers

PRIORITE

★★

STRATEGIE

Contractualisation pour travaux de restauration

Objectif de l'action : Améliorer les connexions écologiques entre les habitats

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Tous Indicateurs SE1

➤ **Descriptif de l'action :** Plantations ou restauration de haies avec essences locales, plantations d'arbres fruitiers de variétés locales

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** ml traités pour les haies, nombre d'arbres traités pour les vergers, surface, nombre de contrats signés

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous les chiroptères, vergers

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** propriétaires, agriculteurs, gestionnaires (CEPA)

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Contrat N2000 (A32306P)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- Plantation de haies avec essences locales. Tuteurs, protection et paillage recyclables. Priorité à la reconnexion de haies existantes.
- Plantation de vergers de haute tige. Tuteurs, protection et paillage recyclables. Priorité à la reconversion de cultures.
- Restauration (taille) de haies ou de vergers

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000

Surface d'application : 2000 ml maximum pour les haies
10 ha pour les vergers

Budget prévisionnel global :

20 €/ml (main d'œuvre comprise), **estimation à 40 000 € pour les haies**

8 000 €/ha (main d'œuvre comprise), **estimation à 80 000 € pour les vergers**

Opérations associées : Animation du Document d'objectifs (A3)

G5 : Restaurer des milieux en cours de fermeture

PRIORITE

STRATEGIE

Contractualisation pour travaux de restauration et d'entretien

Objectif de l'action : Améliorer et diversifier les habitats ouverts jouxtant la carrière

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Tous Indicateurs SE1

➤ **Descriptif de l'action :** Restaurer puis entretenir des habitats ouverts en déprise agricole

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** propriétaires, gestionnaires (CEPA), agriculteurs

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Surface débroussaillée, Nombre et surface de contrats engagés

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous surtout pelouses sèches

▪ **Types de financements mobilisables :** Contrat N2000

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Selon les contextes, des modes d'entretien différenciés pourront être envisagés, après restauration :

- Identifier les zonages concernés et propriétaires et/ou gestionnaires, rechercher un troupeau (ovin, caprin, asin prioritaires)
- Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage (pelouses et pinède sur les sectionaux de Solignac (environ 5 ha),
- Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique (A32303P), 20 €/ml, 1,5 km
- Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique (A32303R),
- Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (A32305R)

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000

Surface d'application : 5 ha maximum

Budget prévisionnel global : Estimation à 50 000 € restauration et équipements pastoraux
Estimation à 10 000 € entretien par pâturage ou mécanique pour 5 ans

Opérations associées : Maîtriser certaines parties du foncier (G3), Animation du Document d'objectifs (A3)

G6 : Initier une gestion forestière adaptée aux habitats et aux espèces

PRIORITE

Objectif de l'action : Préserver les territoires de chasse et les corridors

STRATEGIE

Contractualisation pour le maintien de pratiques adaptées

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Tous Indicateurs SE1

- **Descriptif de l'action :** réhabiliter et gérer les pinèdes et les forêts alluviales
 ➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre et surface de contrats engagés
 ➤ **Habitats/espèces visées :** Tous, principalement : pinèdes & forêts alluviales

- **Acteurs de la mise en œuvre :** Propriétaires, gestionnaires (CEPA), CRPF
- **Cadre politique :** Natura 2000
- **Types de financements mobilisables :** Contrat N2000, charte

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : A partir des 13 mesures régionales, seules celles qui s'adaptent au contexte du site ont été retenues :

- Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production (F22705) : gestion des pins en bois clairs, marquage éventuel d'arbres gîtes
- Elimination ou limitation d'espèces indésirables en forêt de production (F22711) : en cas d'introduction
- Dispositif favorisant le développement de bois sénescents pour favoriser les chiroptères (F22712) : plutôt en forêt alluviale
- Création de clairières ou de landes sur des zones actuellement boisées mais non rentables économiquement afin de restaurer les surfaces d'habitats (F22701)
- Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt (F22709) : en cas de création de chemins carrossables
- Investissements visant à informer les usagers de la forêt (F22714) : pose de panneaux si nécessaire
- Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site (A323-23P) : restauration de murets

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000

Surface d'application : 117 ha dont 60 ha prioritaire

Budget prévisionnel global : Estimation à 50 000 € (à préciser ultérieurement)

Opérations associées : Faire signer la Charte (A1), Animation du Document d'objectifs (A3)

G7 : Conserver et entretenir les milieux ouverts

PRIORITE

★★★

Objectif de l'action : Maintenir en état et entretenir les alignements d'arbres, les prairies bocagères, les pelouses sèches

STRATEGIE

Contractualisation pour le maintien de pratiques adaptées

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Tous Indicateurs SE1

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre et surface de contrats engagés

➤ **Habitats/espèces visées :** habitats remarquables (pelouses sèches, prairies de fauche, prairies)

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Propriétaires, agriculteurs, CEPA, ADASEA, Chambre d'agriculture

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Contrat N2000 (A32305R,A32306R), Charte, MAEt

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : Maintien des habitats naturels ouverts par une gestion agricole raisonnée (pâturage, fauche, girobroyage, réduction de fertilisants, entretien des haies et ripisylves). Contractualisation de MAEt (attention superposition avec la ZPS). En cas de non exploitation agricole, possibilité de montage de contrats.

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000

Surface d'application : environ 94 ha

Budget prévisionnel global : Enveloppe MAEt à définir annuellement (à préciser ultérieurement)

Opérations associées : Faire signer la Charte (A1), Animation du Document d'objectifs (A3)

G8 : Veiller et contrôler l'extension des espèces exotiques envahissantes

PRIORITE



STRATEGIE

Maintien et restauration des espèces et des habitats

Objectif de l'action : préserver les milieux naturels remarquables

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Tous Indicateurs SE1

➤ **Descriptif de l'action :** Eradiquer et/ou contenir les espèces nouvelles

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Propriétaires, gestionnaires

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre et surface d'espèces concernées

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous

▪ **Types de financements mobilisables :** Contrat N2000 (A32324P), Charte, crédits d'animation

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- Identification des taxons, des zonages et des gestionnaires concernés au cours de l'animation Natura 2000 (Renouée Japon bord route, Robinier Faux acacia ...)
- Echange avec le Groupe Régional Auvergne Plantes Exotiques Envahissantes pour identifier les techniques les plus appropriées
- Accompagnement au montage d'un projet fédéré dans le périmètre du site et dans les zones d'influence
- Elimination ou limitation d'espèces indésirables sur les zones où elles sont actuellement absentes via un contrat Natura 2000 non productif (A32320P et R).

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000

Surface d'application : /

Budget prévisionnel global : en cas d'introduction, budget à définir.

Opérations associées : Faire signer la Charte (A1), Animation du Document d'objectifs (A3)

S1 : Mettre en place des indicateurs de suivi

PRIORITE

STRATEGIE

Evaluation

Objectif de l'action : Assurer le suivi de l'état écologique du site, suivre l'impact des mesures de gestion

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Tous indicateurs SE1

➤ **Descriptif de l'action** : Mesurer une série d'indicateurs

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action** : Taux de remplissage des indicateurs

➤ **Habitats/espèces visées** : Tous

▪ **Acteurs de la mise en œuvre** : CEPA, bureau études, associations naturalistes (Chauve-souris Auvergne), CBNMC

▪ **Cadre politique** : Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables** : Crédits d'animation

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- Renseignement progressif des indicateurs définis :
 - Année n = renseignement des indicateurs généraux
 - Année n+1 = renseignement progressif des indicateurs d'état écologique.
- La liste des indicateurs proposés figure dans le tableau de bord de suivi.

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000

Surface d'application : 224 ha

Budget prévisionnel global : estimation à 3500 €/2 ans + dernière année pour bilan, soit 14 000 € pour 6 ans.

Opérations associées : Toutes

S2 : Compléter les inventaires naturalistes

PRIORITE

★★

STRATEGIE

Evaluation

Objectif de l'action : Améliorer la connaissance

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Tous indicateurs SE1

➤ **Descriptif de l'action :** Poursuivre les inventaires d'espèces, très incomplètes à l'heure actuelle. Mieux cerner les enjeux chauves-souris en période de reproduction...

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Structure animatrice, bureau études, associations naturalistes, experts scientifiques

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Taux de remplissage des indicateurs

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous

▪ **Types de financements mobilisables :** Crédits d'animations, bénévolat associatif

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : Compte tenu du manque de connaissance de certaines espèces et de la présence d'espèces remarquables potentielles, notamment dans les milieux forestiers et les pelouses sèches, il est proposé :

Priorité forte :

Pour les espèces d'intérêt communautaire présentes ou potentiellement présentes sur ce site, il s'agira de :

- poursuivre le suivi hivernal des chauves-souris en intégrant systématiquement le tunnel de Solignac
- affiner la connaissance chiroptérologique : notamment sur les espèces arboricoles en période de reproduction (capture, radiopistage, localisation des gîtes)
- réaliser du radiopistage au printemps sur le Grand Rhinolophe pour mieux cerner leur dispersion (lien avec l'action G2)
- répondre aux SOS chauves-souris sur les communes de Solignac, Cussac.
- réaliser un inventaire exhaustif des oiseaux nicheurs et localiser les espèces remarquables (lien avec ZPS)
- affiner la cartographie des habitats

Priorité faible :

Pour les espèces remarquables d'autres groupes, il s'agira de réaliser des prospections pour :

- rechercher et localiser les espèces végétales remarquables

Territoire concerné : Ensemble du périmètre Natura 2000 et zones d'influence

Surface d'application : supérieure à 224 ha

Budget prévisionnel global : estimation à 6 000 €/an, pendant 5 ans soit 30 000 €

Opérations associées : Toutes

C1 : Diffuser le Document d'Objectifs

PRIORITE

★ ★

STRATEGIE

Communication

Objectif de l'action : Informer les habitants des objectifs et des actions du Docob.

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Réseau d'indicateur SE1

➤ **Descriptif de l'action :** Diffuser largement le Document d'objectifs

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre d'exemplaires diffusés

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Commune

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** crédits d'animation

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : afin d'inciter à une bonne prise en compte de la démarche Natura 2000, une diffusion officielle par la Structure porteuse semble indispensable :

- Reproduction du Document d'objectifs en 50 exemplaires
- Diffusion des exemplaires

Territoire concerné : Ensemble du périmètre Natura 2000

Surface d'application : 224 ha

Budget prévisionnel global : 1 500 €

Opérations associées : Animation du Docob (A3)

C2 : Diffuser une lettre d'information

PRIORITE



STRATEGIE

Communication

Objectif de l'action : Informer les habitants des objectifs et des actions du Docob.

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Réseau d'indicateur SE1

➤ **Descriptif de l'action :** Transmettre l'actualité du site au travers d'un document

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Commune

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre de lettre réalisées et diffusées

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous

▪ **Types de financements mobilisables :** Crédits d'animation

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : Afin de diffuser régulièrement de l'information auprès des habitants, et d'en recueillir (apparition d'espèces envahissantes) une lettre d'information bisannuelle peut être le moyen le plus simple

- Rédaction, illustration et conception graphique (A4 recto/verso couleur)
- Impression du document
- Diffusion du document (si possible avec les bulletins municipaux pour minimiser les coûts) ou intégration directe dans le Bulletin municipal

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000

Surface d'application : Commune

Budget prévisionnel global : 1 500 €/lettre, soit 4 500 € pour 6 ans.

Opérations associées : Animation du Docob (A3)

C3 : Organiser des visites guidées autour du site

PRIORITE

★ ★

STRATEGIE

Communication

Objectif de l'action : Informer les habitants des objectifs et des actions du Docob.

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Réseau d'indicateur SE1

➤ **Descriptif de l'action :** Favoriser les échanges avec les habitants

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre de visites ou de conférences, participants aux animations

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Commune, CEPA, CPIE, Chauve-souris Auvergne, ONF...

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** crédits d'animation

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : Afin d'associer la population à la démarche et notamment sensibiliser les habitants au patrimoine naturel du site, aux actions mises en place, il est proposé d'organiser plusieurs moyens de communication directe

- Visite guidée dans le site Natura 2000 pour découvrir les habitats et les espèces mais également des opérations de gestion
- Organisation en salle d'un diaporama avec échange avec la salle
- Organisation d'animations scolaires en écoles primaires, centres de loisirs (projet pédagogique sur l'année scolaire)

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000

Surface d'application : Communauté d'Agglomération

Budget prévisionnel global : 1 000 €/an soit 5 000 € pour 5 ans.

Opérations associées : Diffuser une lettre d'information (A2), Animation du Docob (A3)

A1 : Faire signer la charte natura 2000

PRIORITE

STRATEGIE

Contractualisation pour non dégradation

Objectif de l'action : Identifier et appuyer les acteurs locaux à la signature de contrat

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Réseau d'indicateur SE1

➤ **Descriptif de l'action :** Faire signer la Charte Natura 2000

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre de Chartes signées

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Structure animatrice

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Exonération partielle Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB). crédits d'animation

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- Informer par courrier tous les propriétaires de parcelles dans le site Natura 2000 sur l'existence de la Charte (Détail en annexe).
- Accompagner les propriétaires pour les formalités administratives liées à leur adhésion (demande de matrice cadastrale, pré-remplissage des formulaires...).

Territoire concerné : Ensemble du périmètre Natura 2000

Surface d'application : 224 ha

Budget prévisionnel global : Inclus dans animation de la mise en œuvre (A3)

Opérations associées : Animation du Docob (A3)

A2 : Participer à l'expertise des études d'incidence

PRIORITE

Objectif de l'action : Identifier et appuyer les porteurs de projet

STRATEGIE

Evaluation

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Réseau d'indicateur SE1

➤ **Descriptif de l'action :** Donner un avis d'expert sur les études d'incidence

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre d'études d'incidence visées

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Structure animatrice, porteur de projet soumis à étude d'incidence

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** crédits d'animation

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- Etre à la disposition des services de l'état en charge du suivi des études d'incidences
- Donner un avis d'expert sur les études réalisées relatives au site Natura 2000 auprès des services de l'état
- Fournir aux maîtres d'ouvrage des aménagements et travaux les connaissances relatives aux espèces et habitats relevant de la Directive habitats

Territoire concerné : Ensemble du périmètre Natura 2000 et zones d'influence

Surface d'application : Supérieure à 224 ha

Budget prévisionnel global : Inclus dans animation de la mise en œuvre (A3), à raison en moyenne de 2 jours / an soit 900 €, soit 5 400 € sur 6 ans

Opérations associées : Animation du Docob (A3)

A3 : Animer la mise en oeuvre du Document d'Objectifs

PRIORITE

STRATEGIE

Mise en oeuvre du projet

Objectif de l'action : Coordonner et mettre en place les actions

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Réseau d'indicateurs SE1

➤ **Descriptif de l'action :** Suivi et gestion du projet

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Niveau de satisfaction du COPIL

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous

▪ **Acteurs de la mise en oeuvre :** Structure animatrice

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** crédits d'animation

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

- Moyens proposés :**
- Gestion technique et financière de la programmation annuelle pour le compte de la Structure porteuse en lien avec l'Etat
 - Suivi des procédures administratives et des outils liés à la démarche Natura 2000 au niveau départemental, régional et national (participation au séminaire régional annuel des opérateurs, formation, MAET, Contrats, révision périmètre...)
 - Information du COPIL et accompagnement de la structure porteuse pour sa mobilisation (diaporama, comptes rendus, ...)
 - Veille écologique sur les projets d'aménagements (suivi des procédures d'urbanisme, information des porteurs de projets sur le site ou dans sa zone d'influence, suivi de la mise aux normes d'ouvrage, expertise des études d'incidence...)
 - Accompagnement au montage de contrats Natura 2000 (contrats forestiers, contrats non productifs...) et à la signature de la Charte Natura 2000
 - Conseil auprès des usagers locaux (collectivités, propriétaires, maîtres d'œuvre, agriculteurs, forestiers, chasseurs...)
 - Utilisation d'outils informatiques adaptés

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000 et zone d'influence

Surface d'application : Supérieure à 224 ha

Budget prévisionnel global : 60 000 € pour 6 ans.

Opérations associées : Faire signer la charte (A1), Expertiser les études d'incidence (A2)...

3. LE BUDGET ESTIMATIF

Le budget estimatif global est évalué à partir de 2011, l'animation du Document d'objectifs ne devant commencer qu'en 2011. Le montant global estimé sur 6 années de 2011 à 2016 s'élève à **515 000 €**. Ce budget reste un estimatif et sera décliné selon les moyens budgétaires annuels mobilisables.

	2012			2013			2014			2015			2016			TOTAL										
	financements			financements			financements			financements			financements													
	Etat	Collec	autre	Contrat	Etat	Collec	Contrat	Etat	Collec	Contrat	Etat	Collec	Contrat	Etat	Collec											
GESTION (Restauration et entretien)	10 000 €	0 €	5 000 €	15 000 €	95 000 €	1 000 €	0 €	96 000 €	155 000 €	1 000 €	156 000 €	40 000 €	1 000 €	1 000 €	42 000 €	40 000 €	1 000 €	9 000 €	50 000 €	40 000 €	1 000 €	0 €	41 000 €	400 000 €		
G1 fermer l'accès aux cavités			0 €		40 000 €			40 000 €			0 €			1 000 €	1 000 €			9 000 €	9 000 €					0 €	50 000 €	
G2 Créer un gîte potentiel de reproduction Maîtriser certaines parties du foncier					5 000 €			5 000 €	95 000 €		95 000 €				0 €				0 €					0 €	100 000 €	
G3 Réhabiliter ou planter des haies ou des vergers	10 000 €		5 000 €	15 000 €		1 000 €		1 000 €		1 000 €	1 000 €		1 000 €		1 000 €		1 000 €		1 000 €				1 000 €	1 000 €	20 000 €	
G4 Restaurer des milieux en cours de fermeture			0 €		0 €			0 €	30 000 €		30 000 €	30 000 €			30 000 €		30 000 €		30 000 €				30 000 €	30 000 €	120 000 €	
G5 Initier une gestion forestière adaptée aux habitats et espèces			0 €		40 000 €			40 000 €	20 000 €		20 000 €	0 €			0 €		0 €		0 €					0 €	60 000 €	
G6 Conserver et entretenir les milieux ouverts			0 €		10 000 €			10 000 €	10 000 €		10 000 €	10 000 €			10 000 €		10 000 €		10 000 €				10 000 €	10 000 €	50 000 €	
G7 Contrôle espèces envahissantes			0 €					0 €			0 €				0 €				0 €					0 €	0 €	
SUIVIS ET ETUDES	15 500 €			15 500 €		0 €	0 €	0 €	0 €	9 500 €	9 500 €	0 €	6 000 €	0 €	6 000 €	0 €	9 500 €	0 €	9 500 €	0 €	3 500 €	0 €	3 500 €	0 €	44 000 €	
S1 Mettre en place des indicateurs	3 500 €			3 500 €		0 €	0 €	0 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €		0 €	0 €	0 €		3 500 €	3 500 €	3 500 €		3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	14 000 €	
S2 Compléter les inventaires naturalistes	12 000 €			12 000 €		0 €	0 €	0 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €		6 000 €	6 000 €	6 000 €		6 000 €	6 000 €	6 000 €		6 000 €	6 000 €	6 000 €	0 €	30 000 €	
VALORISATION ET SENSIBILISATION	1 000 €	1 500 €		2 500 €		1 000 €	1 500 €	2 500 €	0 €	1 000 €	1 000 €	0 €	1 000 €	1 500 €	2 500 €	0 €	1 000 €	0 €	1 000 €	0 €	0 €	1 500 €	1 500 €	0 €	11 000 €	
C1 Diffuser le Docob		1 500 €		1 500 €			0 €	0 €			0 €				0 €				0 €						0 €	1 500 €
C2 Diffuser une lettre d'information				0 €		1 500 €	1 500 €	1 500 €			0 €		1 500 €	1 500 €	1 500 €				0 €				1 500 €	1 500 €	1 500 €	4 500 €
C3 Organiser des visites autour du site	1 000 €			1 000 €		1 000 €	1 000 €	1 000 €		1 000 €	1 000 €		1 000 €	1 000 €	1 000 €		1 000 €	1 000 €	1 000 €						0 €	5 000 €
ANIMATION DU DOCOB	10 000 €	0 €	0 €	10 000 €		10 000 €	0 €	10 000 €	0 €	10 000 €	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €	60 000 €	
A1 Faire signer la charte N2000				cf A3			cf A3	cf A3			cf A3			cf A3	cf A3				cf A3						cf A3	cf A3
A2 Expertiser les études d'incidence				cf A3			cf A3	cf A3			cf A3			cf A3	cf A3				cf A3						cf A3	cf A3
A3 Animation du Docob	10 000 €			10 000 €		10 000 €	10 000 €	10 000 €		10 000 €	10 000 €		10 000 €	10 000 €	10 000 €		10 000 €	10 000 €	10 000 €					10 000 €	10 000 €	60 000 €
TOTAL	36 500 €	1 500 €	5 000 €	43 000 €	95 000 €	12 000 €	1 500 €	108 500 €	155 000 €	21 500 €	176 500 €	40 000 €	18 000 €	2 500 €	60 500 €	40 000 €	21 500 €	9 000 €	70 500 €	40 000 €	14 500 €	1 500 €	56 000 €	56 000 €	515 000 €	

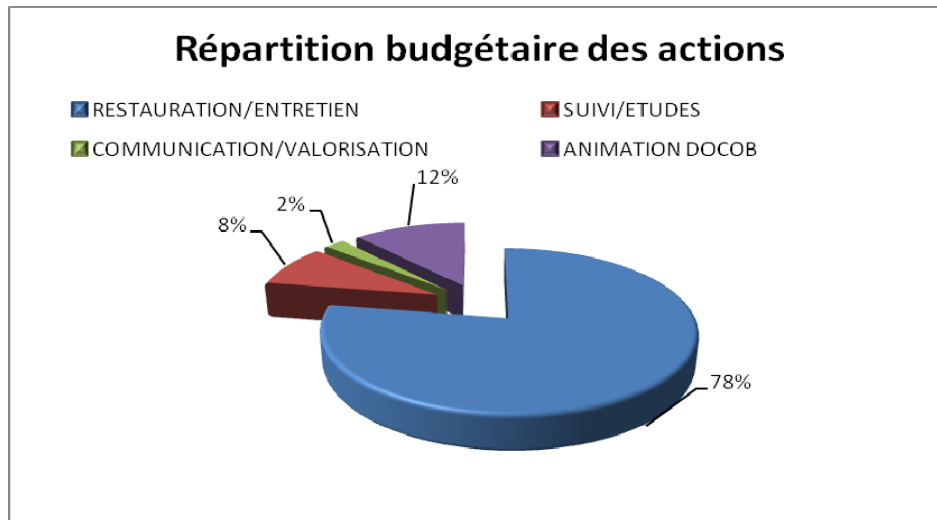
78% du budget global estimé concerne des actions de restauration et d'entretien des milieux et des espèces

8% du budget global estimé est consacré à l'amélioration des connaissances et au suivi de l'évolution des milieux et des espèces.

2% du budget global estimé est consacré à la communication auprès des acteurs locaux et des habitants ainsi qu'à la valorisation du site Natura 2000.

12% du budget global estimé est consacré à l'animation du Docob qui recoupe à la fois le suivi administratif et budgétaire de la mise en œuvre mais également la coordination des actions prévues et des intervenants ainsi que l'accompagnement à la mise en place des différents outils Natura 2000.

1.



4. LES CONTRATS NATURA 2000

Les 8 actions de gestion qui concernent des travaux de restauration et d'entretien, s'appuient sur la mobilisation de 21 mesures de contrats Natura 2000, dont le détail figure dans le tableau suivant.

MESURES CONTRACTUELLES DE GESTION PROPOSEES :

Code Action	Type de contrat	Code Contrat Natura 2000	Intitulé
G1	Contrat N2000	A32327P	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
		A323-23P	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site
		A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
G2		A32327P	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
		A323-23P	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site
		A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
G4		A32306P	Réhabilitation, ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
G5		A32301P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
		A32303P	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
		A32303R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
		A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
G6		F22701	Création ou rétablissement de clairières ou de landes
		F22705	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
		F22709	Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
		F22712	Dispositif favorisant le développement de bois senescents
		A323-23P	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site
		F22714	Investissements visant à informer les usagers de la forêt
G7		A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
		A32306R	Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers
G8		A32320P et R	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
		F22711	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

5. LA CHARTE NATURA 2000



CHARTe NATURA 2000
sur le site FR 830 2008
« Carrière de Solignac »
Arrêté préfectoral n°... du



Généralités

Issu de la Directive Habitats, Faune, Flore (1992), le réseau de sites Natura 2000 a pour but d'atteindre deux objectifs majeurs : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine culturel des territoires. A l'échelle européenne, le réseau de sites Natura 2000 héberge des espèces et des milieux naturels rares ou menacés dits d'intérêt communautaire. La démarche Natura 2000 passe par l'élaboration d'un document d'objectifs (Docob) défini en concertation avec les usagers de chaque site. Les acteurs locaux sont donc incités à s'engager pour la préservation de cette biodiversité par la souscription de charte et / ou de contrat Natura 2000.

Qu'est-ce que la charte Natura 2000 ?

Avec les contrats Natura 2000, la charte est un des outils d'adhésion aux objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire définis dans le Document d'Objectifs pour la mise en œuvre de Natura 2000, politique européenne de préservation du patrimoine naturel, à laquelle la France a adhéré. Chaque charte est spécifique à un seul site Natura 2000.

Elle contient un ensemble de recommandations et d'engagements de gestion courante et durable des habitats et espèces d'intérêt européen. Les engagements peuvent relever d'une « intervention » réelle sur le terrain mais ils peuvent également être du type « non-intervention ».

Qui peut adhérer à la charte Natura 2000 et pour combien de temps ?

Toute personne physique ou morale, titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles incluses dans le site Natura 2000 peut adhérer à la charte. La charte ne peut couvrir que des parcelles incluses en partie ou en totalité dans le périmètre du site Natura 2000. Le signataire peut choisir d'adhérer à la charte pour une partie ou pour l'ensemble de ses parcelles concernées par le site. L'adhésion à la charte n'implique pas le versement d'une contrepartie financière. De plus, sa signature n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000.

Si les engagements souscrits sont respectés, la durée de validité de la charte est de 5 ans. Son renouvellement est soumis à la même procédure que sa mise en place. La résiliation avant terme est possible mais doit être officialisée par les services instructeurs : la DDT.

Quels sont les avantages de l'adhésion à la charte Natura 2000 ?

En application des articles L.414-3, R.414-11, R.414-12 et R.414-12-1 du code de l'environnement, l'adhésion et le respect des engagements de la charte donnent accès à certains avantages :

- exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- exonération des 3/4 des droits de succession et donation
- déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales

La souscription à la charte ouvre droit également à certaines aides publiques notamment en matière forestière.

Les exonérations sont applicables à compter de l'année suivant la signature de la charte et sont renouvelables.

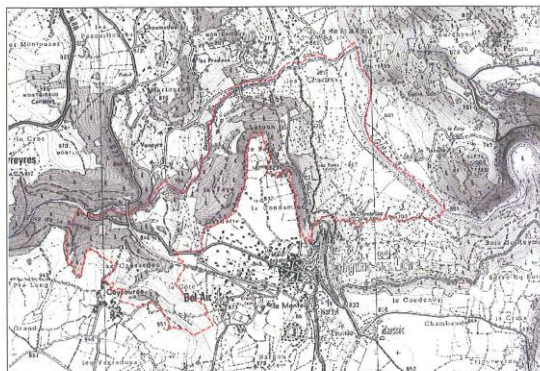
Les engagements pourront être soumis à contrôle et leur non-respect pourra conduire à une suspension temporaire de l'adhésion de la charte Natura 2000.

L'adhésion à la charte Natura 2000 permet :

- de participer à la démarche européenne Natura 2000 de manière plus simple que par l'intermédiaire des contrats Natura 2000 et en bénéficiant, entre autres, d'une défiscalisation
- de reconnaître, de garantir le maintien et d'ajuster certaines pratiques de préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Présentation du site

Le site Natura 2000 « Carrière de Coucouron » de la commune de Solignac-sur-Loire en Haute-Loire, Il s'étend sur 224 ha. Le site a été désigné au titre de Natura 2000 de part sa richesse chiropérologique. En effet, on retrouve 8 espèces de chauve-souris dont 4 sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats, Faune, Flore (1992) et qu'il convient donc de protéger. De plus, étant délimité à l'Est par la Loire et au Nord par la rivière Gagne, le site héberge également d'autres espèces d'intérêt communautaire telles que l'écrevisse à pattes blanches ou encore la cordulie à corps fin (libellule).



L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :
(Cocher les milieux sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles

Ⓞ Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte). Cette information préalable ne sera nécessaire que si l'intervenant peut avoir des pratiques contraires aux dispositions de la charte.

Point de contrôle : Possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire.

Ⓞ Ne pas détruire les haies, les alignements d'arbres, les bosquets, les murets, les prés-vergers (sauf risque sanitaire ou lié à la sécurité des usagers).

Point de contrôle : Etat des lieux avant signature, contrôle sur place. Vérification du maintien des linéaires et vergers (photo aérienne).

Ⓞ Ne pas remblayer le terrain naturel et ne pas déposer de déchets (gravats, déchets...). ...). (la création de chemins, dessertes forestières est exempt de cet engagement).

Point de contrôle : affleurement du sol naturel.

Ⓞ Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. La structure animatrice s'informera préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser des opérations pour lesquelles sa responsabilité en cas d'accident ne sera pas engagée. Elle fournira au signataire les informations d'ordre écologique disponibles pour les parcelles engagées (carte des habitats, inventaires faunistiques et floristiques...); et les éléments de gestion préconisés dans le DOCOB.

Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse.

Ⓞ Limiter les espèces envahissantes en :

- n'introduisant pas sur le site d'espèces végétales envahissantes (liste en annexe 1)
- n'introduisant pas sur le site d'espèces animales envahissantes, notamment pour les rivières ; la tortue de Floride, Grenouille taureau, Perche soleil, Poisson chat, écrevisses américaines.
- n'introduisant pas dans les eaux connectées aux rivières de premières catégories les poissons suivants : brochet, perche, sandre et black-bass

Point de contrôle : vérification de la présence éventuelle d'introduction volontaire ou de plantation d'espèces envahissantes.

PRAIRIES BOCAGERES, PELOUSES, DALLES ROCHEUSES OU PRAIRIES AVEC HAIES (Tous types et / ou ne relevant pas de la Directive Habitats)

Ces structures de végétation constituées de prairies fauchées ou pâturées et bordées de haies ou de linéaires d'arbres recouvrent 94 ha sur le site. Créés et maintenus par l'homme, ces milieux particuliers renferment des espèces qui peuvent y être inféodées. Très propices aux chauves-souris, ce type d'habitat leur sert de territoires de chasse ou de gîte pour certaines espèces de l'annexe II de la directive habitat tel que le Grand Rhinolophe.

Engagements soumis à contrôles

① Autoriser pour les parcelles concernées le pâturage des animaux d'élevage (ovins, bovins, ânes), la mise en place d'équipements pastoraux (clôture, tonne à eau...) et par conséquent le passage de l'exploitant agricole sur la parcelle.

Point de contrôle : pas de refus d'accès

② Maintenir les haies et/ou le linéaire d'arbres au bord des prairies et des cultures. Eliminer par fauchage ou débroussaillage les rejets d'arbres empiétant sur les prairies et les pousses de ligneux colonisateurs. Maintenir l'habitat bocager ou de type prairies avec haies en limitant la plantation forestière (sauf dans le cas de création, maintien ou restauration de haies), le dépôt de remblais, l'utilisation de pesticides et de produits fertilisants.

Point de contrôle : contrôle sur place après état des lieux au préalable

③ Ne pas détruire le couvert herbacé par destruction mécanique ou chimique (labour, désherbage chimique, dépôt de tas de fumiers, engrais...)

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de retournement et autres

④ En l'absence de réglementation des boisements, ne pas faire de plantations sur les pelouses sauf actions liées au maintien, à la restauration, à la création de haies.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantations.

PRAIRIES DE FAUCHE DE BASSE ALTITUDE

Prairies fleuries offrant généralement une biomasse élevée.

Engagements soumis à contrôles

① Maintenir les prairies existantes (non reconversion en culture)

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de retournement et autres destructions.

② Préserver la qualité de l'eau en n'utilisant pas d'herbicides

Point de contrôle : Contrôle sur place.

LES MILIEUX FORESTIERS (Tous types et / ou ne relevant pas de la Directive Habitats)

Recouvrant plus de la moitié de la surface, les espaces boisés offrent une très large gamme d'insectes convoités par les chauves-souris. De plus, ce sont des habitats très utilisés lors de leurs déplacements. Il convient donc de préserver du mieux possible ces écosystèmes.

Engagements soumis à contrôles

① Conserver au minimum 2 arbres morts ou sénescents / ha d'un diamètre de 20 cm mesuré à 1,3 m de hauteur lors des opérations de coupe (pas d'obligation si absence de coupe), sauf si risque sanitaire ou mise en danger du public (dans ce dernier cas, l'arbre sénescé ou mort peut-être abattu).

Point de contrôle : contrôle sur place de la présence des arbres correspondants.

② Maintenir en l'état l'habitat forêt. Ne pas pratiquer de coupe à blanc sur l'ensemble de la parcelle.

Point de contrôle : absence de dégradation volontaire et de trouée en milieu forestier

③ En cas de plantations, utiliser des essences naturellement présentes en Auvergne (Voir liste Annexe 2). Suppression éventuelle mais non obligatoire des épicéas et douglas.

Point de contrôle : contrôle sur place et dans les aménagements forestiers.

④ Conserver 2 arbres à cavités (diamètre de la cavité > à 3 cm) par hectare

Point de contrôle : contrôle sur place de la présence des arbres correspondants.

⑤ Maintenir la continuité de la lisière au niveau de la forêt (pas de débroussaillage entre espace boisé/milieu ouverts)

Point de contrôle : contrôle sur place

LES CHAUVES-SOURIS

Ayant entraîné la désignation du site en Natura 2000, la carrière de Coucouron abrite 4 espèces reconnues comme ayant un intérêt communautaire et / ou patrimonial à l'échelle européenne. Par conséquent, protégées au niveau national, il convient de protéger au mieux leur gîte hivernal et les habitats environnants.

① Ne pas obturer hermétiquement les gîtes (grottes) et conserver un espace (15 cm de hauteur, 50 cm de largeur) pour permettre le passage des animaux.

Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien des accès aux gîtes pour les chauves-souris.

② Ne pas déranger les chauves-souris dans les gîtes d'hibernation (bruit, feu, installation d'éclairage, effarouchement volontaire).

Point de contrôle : Contrôle sur place de la présence régulière des chauves-souris.

③ Ne pas effectuer la coupe d'un arbre gîte connu (défini et marqué par l'animateur).

Point de contrôle : Arbre marqué non affecté

Ⓞ **Respecter la plus grande tranquillité** à proximité immédiate des gîtes (10 mètres autour) en limitant les activités humaines dérangeantes du 1^{er} octobre au 31 mars pour les gîtes d'hibernation

Point de contrôle : Contrôle sur place de la présence régulière des chauves-souris.

Ⓞ **Prévenir la structure animatrice de tous travaux aux abords et dans les gîtes.**

Point de contrôle : Correspondance avec la structure animatrice.

RIVIERES ET RIPISYLVES

Représentant 4,85km à l'échelle du site Natura 2000, les rivières sont des lieux de vie primordiaux pour certaines espèces telles que la loutre d'Europe, le Sonneur à ventre jaune ou encore l'Ecrevisse à pattes blanches. Ces cours d'eau servent également de voies de déplacement pour certaines espèces de chauves-souris. Les ripisylves ou forêts riveraines, sont des boisements particuliers, très attrayants pour la faune forestière et en particulier pour toutes les chauves-souris, comme notamment le Murin de Daubenton ou le Murin à oreilles échanquées. Ce sont des habitats d'intérêt communautaire prioritaire au titre de la Directive Habitat.

Engagements soumis à contrôles

Ⓞ **Ne pas modifier le lit des rivières** et cours d'eau qui sont importants pour la reproduction de certaines espèces. Maintenir la ripisylve naturelle en évitant la coupe à blanc.

Point de contrôle : maintien des débits naturels et continuité du linéaire d'arbres

Ⓞ **Ne pas protéger les berges par des gravats ou des enrochements**, sauf autorisation de l'administration (police de l'eau)

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de protection

Ⓞ En l'absence de réglementation des boisements, **ne pas planter les espèces ci-après à moins de 10 mètres des rives des cours d'eau :**

- peuplier
- résineux (tous types)
- robinier (acacia)
- arbustes horticoles (Thuyas, Buddleias...)

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de plantation de ces espèces

Ⓞ Eviter toute pollution et contrôler les rejets.

Point de contrôle : absence de produits phytotoxiques dans l'eau

le :, à.....
signature du ou des propriétaires

RECOMMANDATIONS

Les **recommandations** ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par types de milieu naturels, qui ne font pas l'objet de contrôle administratif.

TOUS MILIEUX

- Limiter les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandages aux abords des habitats d'intérêt communautaire.
- Respecter les chemins et accès balisés, limiter au maximum l'utilisation d'engins motorisés au sein des milieux naturels du site en dehors des usages professionnels
- Limiter les interventions sur la végétation entre le 15 mars et le 15 juillet
- Adapter (en fréquence, en intensité, en modalité) les manifestations induisant un accroissement important de la fréquentation dans le site Natura 2000
- Informer la structure animatrice de toute nouvelle station d'espèces végétales exotiques envahissantes
- Informer la structure animatrice natura 2000 de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire.

LES PELOUSES, PRAIRIES

- Eviter de fertiliser les pacages
- Eviter le parage d'animaux avec complémentation alimentaire.
- En cas de pâturage, privilégier pour le bétail des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (éviter les traitements de la famille des avermectines) et en fine sur les chauves-souris.
- Pratiquer une fauche centrifuge, c'est-à-dire de l'intérieur vers l'extérieur

RIVIERES ET RIPISYLVES

- Privilégier la non-intervention sur les forêts riveraines à l'exception des coupes visant le maintien réglementaire des écoulements, la sécurité des biens et des personnes.
- Préférer un entretien manuel ou mécanique à un entretien chimique
- Hors ripisylve, favoriser l'implantation d'une bande enherbée d'au moins 5 mètres de large le long des linéaires de cours d'eau.
- Eviter le dessouchage des arbres coupés sur la berge.
- Limiter l'accès direct des bovins aux berges et aux cours d'eau et éviter ainsi la dégradation des berges par piétinement. Des clôtures peuvent ainsi être installées dans cet objectif.

MILIEUX FORESTIERS

- Privilégier la régénération naturelle et réduire progressivement les essences d'origine exotique (non naturellement présente en Auvergne) et les cultivars de peupliers.
- Ne pas exploiter 100% du volume sur pied en un seul passage.
- En cas d'exploitation forestière, favoriser la diversité des essences, des strates et des classes d'âge.

GITES A CHAUVES-SOURIS

- Eviter tout contact direct avec les chauves-souris : il comporte un risque de blessure, autant pour l'animal stressé (qui tentera de fuir) que pour l'homme (morsure de défense).

ANNEXE 1 : LISTE DES PRINCIPALES ESPECES VEGETALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES SUR LE BASSIN DE LA LOIRE, A NE PAS INTRODUIRE

A modifier suivant base de données, avec photo

**Robinier
Galega officinale
Conyza canadensis
Vigne vierge
Armoise de Verlot
Conyza sumatransis
Impatiens de Balfour
Renouée du Japon
Ailanthé
Aster novi belgi**

Cette liste est divisée en deux grandes catégories : les espèces prioritaires (en rouge) et les espèces secondaires (en noir). Certaines espèces sont qualifiées de prioritaires du fait de l'importance de la menace sur la conservation des habitats et la biodiversité, et des risques existants en termes de santé publique.

Genre espèce	Nom français	Genre espèce	Nom français
Espèces prioritaires menaçant la conservation des habitats et la biodiversité			
<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H. Raven	Jussie	<i>Ludwigia uruguayensis</i> ssp. <i>hexapetala</i> (Camb.) Hara	Jussie de l'Uruguay
<i>Egeria densa</i> Planchon	Elodée dense ou égéria	<i>Lagarosiphon major</i> (Ridley) Moss.	Lagarosiphon
<i>Fallopia japonica</i> Houtt.	Renouée du Japon	<i>Myriophyllum aquaticum</i> Verill. (Verde)	Myriophylle du Brésil
<i>Fallopia sachalinensis</i> (Friedrich Schmidt Petrop.) N et hybrides	Renouée de Sakhaline et hybrides	<i>Paspalum distichum</i> L.	Paspale à 2 épis
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Impatiente glanduleuse ou balsamine de l'Himalaya		
Espèces prioritaires posant des problèmes de santé publique			
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.	Ambrosie à feuilles d'armoise	<i>Heracleum montgazzianum</i> Sommier et Levier	Berce du Caucase
Autres espèces menaçant la conservation des habitats et la biodiversité			
<i>Acer negundo</i> L.	Erable negundo	<i>Elodea plurisp.</i>	Elodées (plusieurs espèces)
<i>Ailanthus altissima</i> (Miller) Swingle	Ailanthé, Faux vernis du Japon	<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux acacia
<i>Aster plurisp.</i>	Les asters (plusieurs espèces)	<i>Senecio inaequalis</i> DC.	Sénéçon du Cap
<i>Impatiens balfourii</i> Hooker fil.	Impatiente de Balfour	<i>Solidago plurisp.</i>	Verge d'or (plusieurs espèces)
<i>Impatiens capensis</i> Meerb	Impatiente des lièvres ou impatiente du Cap	<i>Xanthium plurisp.</i>	Lampourdes (plusieurs espèces)
<i>Conyza plurisp.</i>	Vergereite (plusieurs espèces)		
Espèces envahissantes localisées à l'estuaire de la Loire et au littoral atlantique			
<i>Cotula coronopifolia</i> L.	Cotule à feuilles de stœbéite	<i>Baccharis halimifolia</i> L.	Baccharis

ANNEXE 2 : LISTE DES ESSENCES FORESTIERES AUTORISEES EN CAS DE PLANTATION EN ZONE FORESTIERE INTERSTITIELLE (HORS HABITAT RELEVANT DE LA DIRECTIVE)

Alisier blanc (*Sorbus aria*)
Aune glutineux (*Alnus glutinosa*)
Bouleau verruqueux (*Betula pendula*)
Charme (*Carpinus betulus*)
Chênes sessile et pedonculé (*Quercus petraea* et *Quercus robur*)
Chêne pubescent (*Quercus pubescens*)
Erable champêtre (*Acer campestre*)
Erable plane (*Acer platanoides*)
Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)
Hêtre (*Fagus sylvatica*)
Merisier (*Prunus avium*)
Noyer commun (*Juglans regia*)
Orme des montagnes (*Ulmus glabra*)
Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*)
Saulé blanc (*Salix alba*)
Saulé marsault (*Salix gr. caprea*)
Sapin pectiné (*Abies alba*)
Sorbier des ciseleurs (*Sorbus aucuparia*)
Tilleuls (*Tilia platyphyllos* et *Tilia cordata*)
Tremble (*Populus tremula*)

6. LES MAET

1 - Mesures agri-environnementales Maintenance des pelouses sèches

HERBE 01 : Enregistrement des pratiques
HERBE03 : Absence fertilisation

HERBE 04 : Ajustement pression de pâturage
(0,3 –0,8 UGB/ha/250j)
SOCLEH 01 : Gestion surfaces en herbe
(refus et rejet ligneux autorisés)

261 euros/ha/an

2 - Mesures agri-environnementales Entretien des pelouses sèches (Débroussaillage)

HERBE 01 : Enregistrement des pratiques
HERBE09 : Gestion pastorale

OUVERT 01 : Ouverture d'un milieu en déprise
1 passage minimum dans les 5 ans (année n+1 ou n+2 ou n+3)
Pas d'implantation de prairie (pas de semis)
travaux entre août et février
exportation non obligatoire

226 euros/ha/an

***3 - Mesures agri-environnementales
Maintenance de prairies de fauche***

HERBE 07 : Maintien de la richesse floristique
SOCLEH 01 : Gestion surfaces en herbe

165 euros/ha/an

Plantes indicatrices

***4 - Mesures agri-environnementales
Maintenance de prairies (d'intérêt ou non) et réduction de la fertilisation***

HERBE 01 : Enregistrement des pratiques
HERBE02 : Limitation fertilisation totale à 80 unités d'azote et 50 unités minérales
SOCLEH 01 : Gestion surfaces en herbe
(refus et rejet ligneux autorisés)

132,66 €/ha/an

***5 - Mesures agri-environnementales
Maintenance et entretien des bosquets***

LINEA 04 : Entretien des bosquets
Relier les bosquets par plantation de plants d'espèces locales
2 tailles régulières du bosquet dans les 5 ans (matériel n'éclatant pas les branches) pour maintenir sa surface initiale (+ ou - 20%)

128 €/ha de bosquet/an

6 - Mesures agri-environnementales
Entretien des haies

LINEA 01 : Entretien des haies en voûte

Entretien des haies en forme de voûte (bords de bois, chemins, prairies, cultures...)

0,47 € / ml /an (multiplié par 2 si entretien des deux côtés de la haie)

7 - Mesures agri-environnementales
Maintien et entretien des ripisylves

LINEA 03 : Entretien Ripisylve

2 élagages doux entre août et février coté parcelle (girobroyage interdit)

Conservation des arbres morts

2 enlèvements des embâcles (uniquement s'ils gênent le bon écoulement de l'eau)

Plantation de boutures d'aulnes dans les éventuelles trouées à partir de rameaux prélevés dans la ripisylve existante

0,58 €/ml/an

7. LE SUIVI SCIENTIFIQUE

Type	Indicateurs	Unité	Rattachement opération	Etat initial
Indicateurs de pression	Indicateurs de pression d'origine humaine			
	Projets soumis à étude d'incidence	Nombre	A2	0
	Habitants (population municipale Insee)	Nombre	S1	1 060
	Surface agricole (surface culture et prairies)	ha	G6	98 ha (en 2009)
	Fertilisation moyenne des prairies de fauche	U d'N/ha/an	G6	ND
	Pression moyenne de pâturage	UGB/ha/an	G6	ND
	Fréquentation engins motorisés hors chemin	km	S1	ND
	Chasseurs	Nombre	S1	ND
	Dépôts de déchets, remblais... ≥ 1 m³	Nombre	S1	0
	Espèces exotiques envahissantes	Nombre	G8	0
	Indicateurs de pression d'origine naturelle			
	Rapport milieux ouverts / milieux fermés	%	S1	ND
	Précipitations annuelles (sécheresse)	mm/m²/an	S1	ND
	Température (gel)	Nb de jours de gel /an	S1	ND
Indicateurs d'état	Indicateurs d'état globaux			
	Etat global de conservation des habitats d'IC	note sur 20	S2	12
	Surface de l'ensemble des habitats	ha	S2	30 ha (en 2009)
	Relevés phytosociologiques du 6210	Qualitatif	S2	inadéquat
	Relevés phytosociologiques du 6510	Qualitatif	S2	inadéquat
	Relevés phytosociologiques du 91FO	Qualitatif	S2	inadéquat
	Etat global de conservation des espèces d'IC	note sur 20	S2	11
	liste espèces d'intérêt communautaire (annexe II)	liste qualitative	S2	9 (en 2009)
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Nbre total d'individus (maximum)	S2	45 depuis 1995, inadéquat
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Moyenne annuelle	S2	22.47
	Autres espèces			
	Chiroptères	Nbre total d'individus (maximum)	S2	49 depuis 1995
	Chiroptères	Nbre total d'espèces	S2	8 depuis 1995
	Plantes remarquables	Nombre et nb espèces remarquables	S2	3 depuis 1995
	Oiseaux nicheurs	Nombre et nb espèces remarquables	S2	ND
	Indicateurs d'état liés à une action précise			
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Nbre d'individus maximum par an	S1	ND
	Surface habitats reconquis sur zones contractualisées	Surface	S1	ND
	Indicateurs de réponse	Indicateurs de réponse globaux		
Surface périmètre Natura 2000		Surface	S1	224
Participations réunions/rendez-vous		Nombre	A3	0
Niveau de satisfaction du comité de suivi		%	A3	ND
Total acteurs du site informés ou contactés		Nombre/an	A3	0
Collectivités informées/contactées		Nombre/an	A3	0
Propriétaires informés/contactés		Nombre/an	A3	0
Agriculteurs informés/contactés		Nombre/an	A3	0
Autres acteurs locaux informés/contactés		Nombre/ an	A3	0
Contractualisation charte Natura 2000		Nbre chartes & surface	A1	0
Contractualisation MAET		Nbre exploitation & surface	A3	0
Contrats Natura 2000		Nbre contrat & surface	A3	0
Acquisition à but environnemental		Surface (ha)	G2	0
Autres accords amiables de gestion		nombre	G2	0
Budget engagé		€	A3	ND
Articles de presse		Nombre	C2	0
Outils de communication		Nombre	C2	0
Etudes naturalistes		Nombre	S2	0
Participants aux sorties nature ou conférences		Nombre de participants par an	C3	0
Utilisation pédagogique du site		Nombre d'enfants par an	C3	0
Indicateurs de réponse liés à une action précise				
Surface totale concernée par des travaux		Ha	S1	0
Pose de grilles		Nb et surface en m²	G1	0
Débroussaillage		surface en ha	G4, G6	0
Plantation		m linéaire et surface en ha	G3	0
Remise en pâturage		surface en ha et linéaire de clôtures	G4	0
Pose de fermeture d'accès		Nombre	G5	0
Espaces boisés gérés		surface en ha	G5	0
Espèce envahissante contrôlée		Nombre & surface	G8	0
Sentiers/sites équipés		Nombre	C4	0
Livret pédagogique		Nombre	C3	0
Panneaux d'informations		Nombre	G1	0
Lettres d'informations distribuées		Nombre par an	C2	0

BIBLIOGRAPHIE

Cartographie :

-CE3E, 2004a. – Atlas cartographique « Gorges de la Loire Site « FR831 2009 (ZICO AE09). Natura 2000, DIREN Auvergne & Rhône Alpes, Préfecture de Haute Loire.
-CE3E, 2004b. – Atlas cartographique « Gorges de la Loire et affluents partie Sud/Rivières à écrevisses à pattes blanches, site « FR830 1081/site FR 830 1096. Natura 2000, DIREN Auvergne, Préfecture de Haute Loire.

-Carte géologique de la France 1/50 000e Feuille XXVII-36 Cayres, BRGM, 1978.

Données locales :

-CE3E, 2004a. - Documents d'objectifs « Gorges de la Loire Site « FR831 2009 (ZICO AE09), Rapport final. 115 p. Natura 2000, DIREN Auvergne & Rhône Alpes, Préfecture de Haute Loire.

-CE3E, 2004b. - Documents d'objectifs « Gorges de la Loire et affluents partie Sud/Rivières à écrevisses à pattes blanches, site « FR830 1081/site FR 830 1096, rapport final. 138 p. Natura 2000, DIREN Auvergne, Préfecture de Haute Loire.

-CSP , 2005. - Suivi des populations de Chabot et des populations d'Ecrevisses à pattes blanches, site n° FR 830 1081 « Gorges de la Loire et affluents de la partie Sud » et n° FR 830 1096 « Rivières à écrevisses à pattes blanches ». Conseil Général de Haute-Loire. 8 p.

-FUCHS A., LECIAK E., BRINGER P., CAMPAGNE J-L., 1998. - Inventaire des habitats et des espèces pour la mise en œuvre du réseau Natura 2000 en Haute-Loire, site 64 "Gorges de l'Allier et affluents" & site 70 "Gorges de la Loire et affluents partie sud". Nature Haute-Loire . DDAF Haute-Loire, DIREN Auvergne. 37 p.

-MULOT P.-E., 1997, Guide des espèces indicatrices d'un bon état de conservation des prairies de fauche du site Natura 2000 FR 830 1081 : « Gorges de la Loire et affluents, partie sud », Conservatoire Botanique National du Massif Central / Conseil Général Haute-Loire, 32p.

-La Barbastelle, 2009, Bulletin de liaison de l'association Chauve-Souris Auvergne, n°25, 10p.

- ROA P. & NICOLAS S., 2009.- Evaluation de la population d'ombres communes sur le site Natura 2000 DES GORGES DE LA Loire (n° FR8301081) par l'intermédiaire des captures de pêcheurs sur la période 2006 à 2008. 25 pages. FDPPMA43. Conseil Général de la Haute-Loire.

Méthodologie, données générales :

- ANTONETTI Ph., BRUGEL E., KESSLER F., BARBE J.P. & TORT M. (2006). *Atlas de la Flore d'Auvergne*. Conservatoire botanique national du massif Central, 984 pages.

-ARTHUR L. & LEMAIRE M., 1999, Les Chauves-Souris, Maîtresses de la nuit Description, mœurs, observation, protection..., éd. Delachaux et Niestlé, 265p.

-BARATAUD M. & ROUE S.Y., 1999, Habitats et activité de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice, Le Rhinolophe, vol. spec. 2, 136p.

- BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.-M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.-C., ROYER J.-M., ROUX G. & TOUFFET J. (2004). *Prodrome des végétations de France*. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 2004, 171 pages. (Patrimoines naturels, 61).

- Commission européenne DG Environnement (1999). *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne*, 1999, 132 pages.

- Commission européenne (2000). *Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE)*. Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.

-Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, 2006, Projet Réseaux de sites et réseaux d'acteurs, CD

-DIREN Auvergne (2008). *Natura 2000 en Auvergne*, octobre 2008, 94 pages.

- GRENIER E.(1992). *Flore d'Auvergne*. Ed. Soc. Linn. Lyon, 1992, 655 pages.

- LA DOCUMENTATION FRANÇAISE (2002). *Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire*. coll. « Cahiers d'habitat Natura 2000 », La documentation française, 2002.
- LEGRAND R., BERNARD M. & BERNARD T., 2006, Recueil d'expériences : Etudier et préserver les chauves-souris en Auvergne – Quelques expériences autour des souterrains, des bâtiments, des ouvrages d'art et des milieux naturels, CEPA – CSA, 128p.
- Livret FRANE, 2004, Les Chauves-Souris en Auvergne, 31p.
- MESCHEDE A. & HELLER K.-G., 2003, Ecologie et protection des chauves-souris en milieu forestier, Le Rhinolophe n°16, 248p.
- MITCHELL-JONES A.J., BIHARI Z., MASING M. & RODRIGUES L., 2007, Protection et gestion des gîtes souterrains pour les Chiroptères, EUROBATS Publication Series N°2 (version française), 38p.
- TERRAZ, L. *et al* (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.
- VALENTIN-SMITH, G. *et al.* (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.

Webliographie :

<http://inpn.mnhn.fr/>

<http://www.espaces-naturels.fr/ATEN>

Portail du réseau Natura 2000 : <http://www.natura2000.fr>

Extraction de base de données :

Chauve-Souris Auvergne
Conservatoire Botanique National du Massif Central (CHLORIS ©)
Fédération départementale de la Pêche
LPO Auvergne

ANNEXES

ANNEXE 1 : abréviations et acronymes

ATEN : Atelier technique des espaces naturels
CA : Chambre d'agriculture
CAD : Contrat d'agriculture durable
CBNMC : Conservatoire botanique national du Massif Central
CEPA : Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne (CREN Auvergne)
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CRAE : Commission Régionale Agro-Environnementale
CREN : Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (en voie de devenir CEN)
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
CTE : Contrat territorial d'exploitation
DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (devenue DDEA, puis DDT)
DDE : Direction départementale de l'équipement
DDEA : Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
DDT : Direction départementale du territoire
DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DIREN : Direction régionale de l'environnement (ex-DRAE, devenue DREAL)
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAET : Mesures agro-environnementales territorialisées
MAP : Ministère de l'agriculture et de la pêche
MATE : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (devenu MEDD en juin 2002)
MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (ex. MEDAD)
MEDAD : Ministère de l'écologie, du développement, et de l'aménagement durables
MES : Matières en suspension
MNHN : Muséum nationale d'histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ex CSP)
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

ANNEXE 2 : Arrêté Préfectoral de création du COPIL



PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTRIELLES
DAI- 1er BUREAU

ARRÊTÉ N° DAI-B1-2008/204

portant création et composition du comité de pilotage local du site Natura 2000
n° FR 830 2007 – Site « Grotte de la Denise »

LE PREFET DE LA HAUTE-LOIRE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1er : La composition du Comité de pilotage du site NATURA 2000 ci-après :

n° FR 830 2007 – Site « Grotte de la Denise »

est fixée ainsi qu'il suit :

Représentants des Collectivités territoriales et de leurs groupements concernés :

- M. le Président du Conseil Régional
- M. le Président du Conseil Général
- M. le Conseiller général du canton de Le Puy Nord
- M. le Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ou son représentant
- M. le Maire de la commune de POLIGNAC ou son représentant

Représentants des propriétaires ou exploitants :

- Forêt :**
- M. le Président du Syndicat des Forestiers privés de Haute-Loire ou son représentant
- Agriculture :**
- M. le Président du Syndicat départemental des propriétaires agricoles ou son représentant
 - M. le Président de la F.D.S.E.A. ou son représentant
 - M. le Président des Jeunes Agriculteurs ou son représentant
 - M. le Porte-Parole de la Confédération Paysanne ou son représentant

Représentants des usagers et organismes socio-professionnels :

- M. le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy et d'Yssingaux ou son représentant
- M. le Président de la Chambre des Métiers ou son représentant
- M. le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant
- M. le Président de la Fédération départementale des Chasseurs ou son représentant
- M. le Président de la Fédération départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique ou son représentant
- M. le Directeur de l'ADASEA ou son représentant
- M. le Président du Comité départemental du Tourisme ou son représentant
- M. le Président de l'Union départementale des Offices de tourisme et Syndicats d'initiative (UDOTS) ou son représentant
- M. le Directeur du Comité départemental de la Randonnée pédestre ou son représentant

Représentant de l'environnement et du patrimoine naturel :

- Associations agréées de protection de l'environnement :**
- M. le Président de Nature Haute-Loire ou son représentant
- Organismes exerçant dans la préservation du patrimoine naturel :**
- M. le Président de l'Association Chauves-souris Auvergne
 - M. le Président du Conservatoire Botanique national du Massif Central ou son représentant



Arrêté COPIL 2008 Denise

- M. le Président du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne ou son représentant
- M. le Président du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement ou son représentant

Etablissements publics :

- M. le Directeur de l'Agence Cantal/Haute-Loire de l'Office national des Forêts ou son représentant
- M. le Délégué régional de l'Office national de l'Eau et des Milieux aquatiques ou son représentant
- M. le Chef du Service départemental de l'Office national de la Chasse et de la Faune sauvage ou son représentant

A titre consultatif :

- Etat :**
- M. le Préfet de la Haute-Loire ou son représentant
 - M. le Directeur Régional de l'Environnement Auvergne ou son représentant
 - M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Loire ou son représentant

ARTICLE 2 : Présidence et structure porteuse :

Le président du comité de pilotage et la structure porteuse seront désignés pour une durée de trois ans renouvelable selon les modalités ci-après :

- soit lors du premier comité de pilotage, convoqué et présidé par le préfet ou son représentant,
- soit lors d'une réunion des seuls représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité organisée par le préfet, avec à l'ordre du jour un objet exclusif : la désignation du président et la validation de la structure porteuse.

ARTICLE 3 : Modalités de désignation :

Les désignations devront avoir lieu à la majorité des membres présents ou suppléés (la moitié plus un). Elles peuvent intervenir à main levée ou à bulletin secret.

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements sont valablement réunis lorsque la majorité d'entre eux est présente ou suppléée. Lorsqu'il n'est pas suppléé, un élu local peut donner un mandat pour les délibérations à un autre élu local. Nul ne peut détenir plus d'un mandat. Un mandat écrit désignant le mandataire et signé sera exigé pour être comptabilisé.

A défaut de désignation d'un président du comité de pilotage ou d'une structure porteuse, le préfet désigne le service de l'Etat qui assurera ces deux missions.

ARTICLE 4 : Modalités de fonctionnement :

Le comité de pilotage doit se réunir sur convocation de son président qui précisera les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Les délibérations du comité de pilotage sont prises, sans règle de quorum, à la majorité des voix des membres présents ou représentés ou ayant donné mandat. Les membres du comité de pilotage Natura 2000 peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent, ou de la même assemblée délibérante.

Lorsqu'il n'est pas présent ou représenté, un membre du comité de pilotage Natura 2000 peut donner mandat pour les délibérations à un autre membre. Nul ne peut détenir plus d'un mandat. Un mandat écrit désignant le mandataire et signé sera exigé pour être comptabilisé.

Toutefois, le comité de pilotage ne peut valablement délibérer sur l'adoption du document d'objectifs que si la majorité de ses membres est présente ou représentée (la moitié plus un). A défaut, une seconde réunion peut être convoquée, sans condition de quorum, à l'issue d'un délai d'au moins quinze jours.

Chaque réunion du comité de pilotage doit donner lieu à l'établissement d'un compte-rendu.

Un règlement intérieur pourra être adopté. Il détaillera les missions du comité, le fonctionnement du comité de pilotage, les modalités d'élaboration, de suivi et d'actualisation du document d'objectifs.

Le préfet évalue périodiquement l'état de conservation des habitats naturels et des populations des espèces de faune et de flore sauvages qui justifient la désignation du site. Lorsqu'il apparaît que les objectifs qui ont présidé à la désignation du site n'ont pas été atteints ou ne sont pas susceptibles de l'être, le Préfet met en révision le document d'objectifs et saisit le comité de pilotage à cette fin.

2/3

1/3

ARTICLE 5 – Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par la structure porteuse ou, à défaut, par le service de l'Etat qui lui est substitué.

ARTICLE 6 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire, le Directeur régional de l'Environnement et le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Loire et dont une copie sera adressée à chaque membre du Comité de pilotage.

Au PUY-EN-VELAY, le 6 juin 2008
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : Philippe JAUMOILLIÉ.